



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 8 février 2010

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Bruno JULLIARD et Ian BROSSAT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 14 et mardi 15 décembre 2009 a été affiché. Le procès-verbal intégral de la séance du lundi 23 novembre 2009 a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2010, DASES 28 G - Approbation du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous abordons maintenant le Schéma d'aide sociale à l'enfance.

Mes chers collègues, dans la crise, plus que jamais, le premier devoir d'une collectivité est de protéger les plus faibles. Face à l'adversité, à la maladie, à la détresse ou à la solitude, personne n'est plus fragile que les enfants. La mobilisation en faveur des enfants démunis doit donc se situer au cœur de notre politique de solidarité.

C'est avec cette conviction que je sou mets ce matin à notre Assemblée le nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance. Ce texte vient remplacer et actualiser le précédent qui date de 2003.

Aujourd'hui, ce sont 26.000 jeunes Parisiens qui sont concernés par l'aide sociale à l'enfance. Ce dispositif prend des formes très diverses qui, selon les situations, vont du soutien ponctuel à la prise en charge plus permanente.

Le budget consacré à cette politique a augmenté de 44 % en neuf ans pour atteindre aujourd'hui 310 millions d'euros.

Ainsi, nous avons pu créer 8 centres sociaux, 6 équipes de prévention spécialisée et 120 postes d'éducateur.

La nouvelle étape que nous ouvrons aujourd'hui nous permettra d'avancer très concrètement dans cinq directions : l'accueil d'urgence, l'insertion scolaire et professionnelle, le soutien aux mineurs étrangers isolés, le parrainage et l'adoption.

L'accueil d'abord, avec la création de 300 places supplémentaires et la rénovation de 150 places existantes. Je tiens à mentionner notamment l'ouverture d'un nouveau centre dans le 20e arrondissement, qui permettra d'héberger 90 jeunes.

Un effort particulier sera fourni en direction des adolescents en rupture avec leur milieu familial, et souvent en grande souffrance psychique. Pour eux, nous créerons 50 places supplémentaires.

Le deuxième axe de notre action, c'est l'accompagnement scolaire et professionnel. Quatre nouveaux services d'accueil éducatif seront ainsi implantés dans Paris, sur le modèle des deux structures déjà ouvertes dans les 13e et 19e arrondissements. L'objectif de ces équipements est d'épauler les enfants qui ont beaucoup de mal à suivre à l'école, et de prévenir les situations de décrochage scolaire.

Précisément, pour que le décrochage ne soit jamais irréversible, l'ouverture de la seconde antenne de l'école de la deuxième chance renforcera l'offre de formation autour d'un objectif simple : tout n'est pas joué avec les échecs de l'enfance, rien n'est jamais perdu.

La création de 6 nouveaux centres sociaux et de 3 lieux adaptés pour les jeunes contribuera également à prévenir les risques d'exclusion que la crise actuelle fait peser sur les ménages modestes.

Notre troisième champ d'action est le soutien aux mineurs étrangers isolés. Il s'agit d'une population particulièrement vulnérable et exposée à tous les drames de la vie.

Nous avons créé, en 2003, une cellule d'accueil qui leur est spécifiquement destinée. 900 jeunes ont pu être accompagnés grâce à ce dispositif. Et 85 places supplémentaires sont inscrites dans le schéma dont nous débattons ce matin.

Je signale, en particulier, l'ouverture en ce début d'année d'un centre d'accueil et d'orientation boulevard de Strasbourg. Le 10e arrondissement abrite, en effet, un grand nombre d'enfants étrangers en errance, et je remercie son maire, M. Rémi FÉRAUD, pour sa mobilisation active et attentive.

La quatrième priorité de ce plan est le parrainage, instrument très efficace de l'insertion sociale. Nous croyons beaucoup à la solidarité intergénérationnelle et nous nous y engageons avec conviction.

Quand des enfants ou des adolescents ont des relations limitées ou inexistantes avec leurs parents, quand ils se retrouvent dans des situations de grande solitude, notre ville doit les aider à trouver ailleurs les représentations de l'autorité et les moyens de la confiance en eux.

Notre collectivité soutient aujourd'hui deux associations qui assurent le parrainage de 121 enfants. L'objectif est de doubler ce nombre d'ici 2014. Et je tiens à dire ma gratitude toute particulière aux cinq missions locales parisiennes, qui travaillent avec beaucoup d'ardeur à l'insertion professionnelle de ces jeunes.

Enfin, notre cinquième moyen d'action est le soutien à l'adoption.

Nous avons créé en 2006 l'espace "Paris adoption", qui est un lieu à la fois d'échange et d'information. Nous aidons toutes les familles qui souhaitent accueillir parmi elles un enfant. Nous allons intensifier cette action, notamment en accompagnant les parents au-delà même du moment de l'adoption, car c'est souvent après avoir accueilli un enfant qu'ils ont besoin de conseils, de soutien et d'aide.

Mes chers collègues, vous le voyez, Paris est mobilisé énergiquement pour atténuer et corriger la pire des injustices, celle qui fait reposer sur l'enfance le poids de l'exclusion et des ruptures familiales.

Ce combat devrait nous rassembler tous, au-delà des cliques partisans, comme il devrait être commun aux collectivités locales et à l'Etat.

C'est pourquoi je tiens à le dire ici avec sérénité mais gravité, il est inacceptable que les charges de l'aide à l'enfance, qui ont été confiées aux Départements en 2007, n'aient pas été à ce jour compensées, même partiellement. C'est pourtant la loi, qui prévoit la création d'un fonds national spécifique.

Pour le moment, le Gouvernement refuse toujours de le créer, bien que le Conseil d'Etat ait, à deux reprises, constaté l'illegalité de ce refus. Puisque le pouvoir exécutif national ne s'impose pas lui-même le respect de la loi, il ne nous restait pas d'autres moyens que d'engager un recours au contentieux, ce que nous avons fait au nom des Parisiens.

En dépit de ces obstacles, nous continuons à avancer et à œuvrer avec détermination pour tous les enfants de Paris. Je tiens à remercier très chaleureusement Mme Myriam EL KHOMRI pour son action efficace au service de convictions que je sais profondes et sincères.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Et j'invite notre Assemblée à adopter ce Schéma pour la protection de l'enfance.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Je vous rappelle que dans le débat général, seront abordés les vœux, parce que nous n'y reviendrons pas quand les temps de parole seront épuisés.

Je donne d'abord la parole à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Monsieur le Président.

Le schéma qui nous est présenté aujourd'hui est le résultat d'un travail qui a pris le temps et la peine de confronter des pratiques professionnelles différentes, de bousculer des habitudes parfois sclérosantes et de réfléchir aux réponses multiples et innovantes à apporter aux enfants parisiens en difficulté. Il ne laisse pas de côté, loin de là, la question sociale et l'incidence des facteurs de risque. Or, la tâche est immense, tant le contexte socioéconomique se dégrade.

Comme le soulignait un certain nombre de rapports récents et, entre autres, celui d'A.T.D. Quart Monde, dans nombre de cas, c'est la pauvreté des enfants qui constitue le premier danger pour les enfants. Une enquête menée en 2001 par l'I.N.S.E.E. sur les personnes ne disposant pas de domicile personnel avait révélé que 20 % des 86.000 d'entre eux étaient des enfants. On se souvient aussi du choc qu'avait constitué en 2005 la révélation qu'un million d'enfants vivent en dessous du seuil de pauvreté, à l'occasion du rapport de la commission "familles, vulnérabilité, pauvreté".

Plus récemment - mais là, pour le coup, l'information n'a guère suscité d'attention et encore moins d'indignation -, le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles indiquait que près de la moitié des moins de 18 ans vivent sous le seuil de pauvreté.

Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement vient à son tour souligner dramatiquement la situation des enfants. Si la situation résidentielle de l'enfant est indissociable de celle de sa famille, le mal-logement que subit l'enfant a cela de particulier qu'il conduit en quelque sorte à une double peine. L'enfant vit aujourd'hui dans de mauvaises conditions de logement qui génèrent des difficultés plus ou moins grandes et il pourra demain en être pénalisé dans sa vie d'adulte.

Le mal-logement et la grande précarité impactent indéniablement la santé physique, mentale, les apprentissages et la réussite scolaire, la sociabilité et enfin, bien sûr, la vie familiale.

Cependant, même si notre Département met en place tous les dispositifs et outils nécessaires à la protection de l'enfance, nous ne pourrions bientôt plus continuer à réfléchir, innover et développer des partenariats, tant la politique du Gouvernement vient s'opposer à cette philosophie. Pour le Gouvernement, "enfant en danger" est égal à "enfant délinquant". Cet amalgame, fer de lance de la politique sécuritaire stigmatisante et de défiance du Gouvernement, est non seulement inadmissible mais ne permet pas de répondre aux enjeux que pose la crise sociale que nous traversons. Ils érigent en place de vérités des approches déterministes, faisant du moindre geste comme de la moindre bêtise d'enfant, le signe d'une pathologie qu'il convient de neutraliser au plus vite. Ils privilégient l'isolement plutôt que l'accueil, la surveillance plutôt que l'accompagnement, la réponse répressive plutôt qu'éducative.

En quoi, par exemple, supprimer les allocations familiales à une famille lui permettra de mettre en place un autre type de fonctionnement ? En quoi un stage parental, ordonné par la justice et organisé par des non-professionnels de l'action éducative ou sociale, viendra aider des parents dépassés ?

Cette injonction judiciaire ou administrative à être de bons parents met en évidence une grande confusion entre le registre de l'accompagnement éducatif et social et celui de la répression. Je l'ai dit déjà à de nombreuses reprises ici, la tentation scientiste et le parti pris sécuritaire qui sous-tendent les nouvelles législations réduisent l'enfance au risque ou au danger qu'elle porte et oublie totalement ceux qu'elle peut courir.

A Paris, comme aucun schéma n'est une fin en soi, il nous paraît important de continuer à réfléchir sur quelques points.

Par-delà, même si cet effort conséquent du Département vaut d'être salué, la rénovation, voire la fermeture de bâtiments et de lieux accueillant les enfants, et qui pour certains en avaient bien besoin, par-delà donc cet effort financier, il convient aussi de revenir sur certains changements de mise en œuvre des accompagnements proposés aux parents et à leur famille.

Les comités de prévention et de protection de l'enfance et des familles, qui sont mis en place dans les arrondissements, sont très éloignés de la philosophie des stages parentaux dont j'ai parlé à l'instant, et c'est tant mieux ! Il n'en reste pas moins que leur fonctionnement peut encore être amélioré et les doutes que peuvent exprimer certains professionnels doivent être pris en compte. Dans la logique d'une écoute des familles, il nous paraît primordial, avant tout lancement de la procédure, d'obtenir explicitement leur consentement. On sait que ce consentement permettra une large adhésion aux décisions, tandis qu'à l'inverse, le risque est grand de faire fuir les familles et de perdre tout lien avec elle.

La réflexion doit aussi continuer sur les limites d'action de ce comité. Qui y participe et pour y faire quoi ? Comment garantir le secret professionnel, toujours ? Mais aussi à quoi mènent les réunions des CPPEF ? S'agit-il de décisions ou de préconisations ?

Si l'on veut que ces institutions fonctionnent, jouent pleinement leur rôle d'outil aidant à la prise en charge des familles et à la prise en compte de leurs difficultés, il faudra répondre à ces questions.

En matière de procédure, toujours, je voudrais bien sûr m'attarder un moment sur les mineurs étrangers isolés.

La question de l'âge est épineuse, celle de leur hébergement tout autant.

A de nombreuses reprises, nous avons évoqué ici la question de l'expertise osseuse. Les expertises osseuses servent à déterminer l'âge d'une personne. Le problème est qu'à l'heure actuelle, elles sont basées sur les mensurations de jeunes Américains des années 1950. Autrement dit, absolument rien à voir avec des jeunes d'aujourd'hui ayant vécu dans les pires difficultés économiques ou sociales, ayant de plus connu l'exil et ses chemins périlleux. Or, ces expertises, demandées par la justice ou par l'aide sociale à l'enfance, déterminent la prise en charge ou non de ces enfants.

Il semblerait que ces expertises, parfois malgré les documents administratifs produits, aient été demandées en nombre par l'A.S.E., éloignant ainsi un grand nombre de jeunes d'une prise en charge possible.

Nous souhaiterions, comme nous l'avons demandé à de nombreuses reprises, avoir des réponses chiffrées sur ce point, si cela est possible.

Il est important que les parlementaires, par ailleurs - Monsieur le Président, j'attire votre attention là-dessus - se saisissent de cette question, afin de procéder à une refonte complète de ce système injuste et inadapté.

En ce qui concerne l'hébergement des mineurs étrangers isolés, un effort indéniable a été réalisé avec l'ouverture de structures adaptées aux besoins de ces enfants qui ont à la fois besoin de dormir dans des lieux sûrs mais aussi d'avoir à leur disposition tous les outils nécessaires de formation et d'éducation.

Il n'en reste pas moins que, toutes les nuits, il y a encore des enfants qui dorment dans les rues de Paris. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que cet effort soit poursuivi.

Nous savons le désengagement de l'Etat dans ce secteur comme dans bien d'autres, mais il est de notre responsabilité de ne pas abandonner ces enfants. Le Département de Paris peut et doit être exemplaire en la matière.

En ce qui concerne maintenant l'attitude à tenir en matière de conduites à risque et addictives, nous en profitons pour réaffirmer à quel point les politiques nationales sont éloignées de la réalité du terrain. Les différentes études nationales montrent l'évolution des types de consommation et l'inadéquation des campagnes de prévention. Depuis de très nombreuses années, "Les Verts", rejoints depuis peu à la fois par des spécialistes et certains politiques, préconisent la dépénalisation de l'usage et la vente contrôlée du cannabis, ainsi que la mise en place de salles de consommation pour les drogues injectables.

Le Département de Paris s'est engagé de ce point de vue dans un processus de réflexion qui mérite d'être salué à nouveau. C'est dans ce cadre nouveau, innovant que nous pourrions apporter des réponses cohérentes et efficaces aux différents types de consommation.

Un dernier point - je ne pouvais pas ne pas le mentionner - me tient également à coeur. Des enfants en situation de handicap sont à la fois accompagnés par la M.D.P.H. et pris en charge par l'A.S.E. Lorsque je parlais tout à l'heure de confrontation de pratiques professionnelles et d'échanges d'information, c'était aussi à cela que je faisais allusion puisque, jusqu'il y a peu, nous ne savions ni combien, ni qui, ni comment.

Le travail de partenariat permettra à la fois de répondre à ces questions et favorisera le repérage de ces situations complexes, toujours uniques et particulières.

Pour finir, Monsieur le Président, par-delà les chiffres, les statistiques et autres budgets, je voudrais vraiment terminer en insistant sur le fait que cette communication nous pose en réalité la question de la société que nous construisons : une société attentive à la fois aux plus vulnérables et aux plus démunis. Je le redis, un schéma n'est pas le point final d'un processus, au contraire. Ce schéma pose les bases de ce que nous devons faire et les réponses encore nombreuses que nous devons apporter.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, je crois tout d'abord qu'il faut se féliciter de l'opportunité d'avoir un débat aujourd'hui sur la prévention et la protection de l'enfance. Il s'agit en effet d'un aspect essentiel de la politique du Département, qui témoigne d'un sens et d'une vision, car c'est de l'avenir dont il s'agit, de la façon dont on agit sur les inégalités d'aujourd'hui pour construire demain, et s'il faut bien déplorer que l'enfance ne soit pas le sucre de la vie pour tous les petits Parisiens, s'il faut se réjouir des efforts de notre collectivité, je suis convaincu que ce débat doit être une invitation à voir plus loin. Car ne nous cachons pas les choses : autour de cette question de l'enfance en difficulté, l'enjeu c'est l'égalité pour tous les petits Parisiens.

On ne s'étonnera donc pas de l'importance de cette question pour notre Région, la plus riche d'Europe, mais aussi celle où les inégalités croissent le plus rapidement.

On ne s'étonnera pas non plus que sur ce sujet, quand on considère le peu de cas que l'Etat fait aujourd'hui de l'égalité républicaine, les politiques du Gouvernement et celle de Paris divergent considérablement.

Paris est au rendez-vous de cette bataille pour l'égalité ; les chiffres et les résultats de notre action départementale nous donnent au moins cette certitude : l'importance de notre budget vaut pour preuve de notre engagement et sa progression de 44 % depuis 2001 pour preuve de notre détermination.

La création de nouveaux centres sociaux, de nouveaux équipements spécialisés et de nouveaux postes d'éducateurs depuis 2001 était nécessaire. Paris ne fait pas autre chose que de regarder la réalité en face : celle d'une société qui n'est pas toujours tendre avec les familles et les enfants. La précarité accentuée par la crise ; le grand écart des niveaux de vie ; la cherté de l'existence ; le nombre de familles monoparentales, très au-dessus de la moyenne nationale dans notre ville, tout cela explique en partie une situation particulière et préoccupante. Elle commande de notre part des efforts redoublés.

Lorsque l'on s'attaque aux inégalités que subissent les enfants, on en revient toujours à celles subies par leurs parents. C'est pourquoi la politique de prévention et de protection de l'enfance est une pierre angulaire d'une politique sociale d'ensemble ; c'est pourquoi le Département de Paris aborde la période à venir avec une ambition renouvelée en termes de moyens et de structures, avec un vrai courage politique aussi.

Tout l'inverse du Gouvernement, et l'exposé des motifs de cette délibération le rappelle : en 2007, l'Etat confiait ainsi aux Départements le repérage, le signalement et l'accompagnement des enfants en difficulté ainsi que le suivi social éducatif des mineurs étrangers isolés, mais il omet les compensations qu'il a promises : une inattention et une négligence coupables, reconnues coupables par le Conseil d'Etat.

Cela n'a rien d'étonnant : ici comme ailleurs, l'Etat n'assume pas ses responsabilités ; de manière générale, il se désengage de la santé et du logement ; il abandonne l'un après l'autre les droits qu'il doit garantir pour tous. Cela vaut pour les adultes comme pour les enfants. En ce qui concerne ces derniers néanmoins, il faut lui reconnaître, à l'Etat, une certaine cohérence idéologique, cela a été dit par Mme Véronique DUBARRY tout à l'heure. Aux yeux du Gouvernement, on mène les enfants à la baguette, l'enfant n'a pas de problèmes, il en pose. C'est pourquoi l'Etat, au lieu de protéger, d'aider et de soutenir, condamne et punit.

Mieux, il s'en prend aux parents - cela a été rappelé tout à l'heure - et j'en veux pour preuve ces deux amendements ajoutés subrepticement à la loi sur la sécurité intérieure, votés tout récemment par la droite à l'Assemblée nationale. Le premier institue un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans et le second prévoit la suspension des allocations familiales pour les parents qui ne savent pas tenir leurs enfants. Toujours la même rengaine, la même culpabilisation des parents, toujours cette manie à s'attaquer à ceux qui sont déjà en difficulté. M. Nicolas SARKOZY et le Gouvernement aiment les solutions rapides et spectaculaires, les solutions de facilité ; c'est regrettable lorsqu'il s'agit d'enfants en difficulté qui réclament l'inverse : des solutions adaptées et évolutives, des efforts constants dans le temps et la construction d'un dialogue entre les familles, les enfants et les travailleurs sociaux.

L'idée d'un couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans est en soi exemplaire : c'est une fausse évidence ainsi qu'une mesure contreproductive.

Une fausse évidence, car je ne crois pas que personne ici ne trouve raisonnable qu'un enfant erre dans les rues en pleine nuit. Une mesure contreproductive car elle ne résout rien : elle méprise le travail des associations et des services sociaux tout en se drapant d'une bonne conscience pour le moins indécente à peu de frais. C'est pourquoi le groupe communiste et élu du parti de gauche présente un vœu pour que le Conseil de Paris demande au Préfet de police de ne pas appliquer ce couvre-feu dans notre ville.

Devant les défis à venir, l'Etat n'a pas le droit de se contenter de poudre aux yeux. Pourtant, nous assistons à une forte régression des politiques gouvernementales en matière de prévention et de protection des mineurs, à un désengagement croissant de l'Etat dans les domaines de l'éducation et de la politique de la ville, la destruction des missions éducatives de la P.J.J., la disparition scandaleuse du défenseur des enfants.

Et pour seule réponse, donc : le couvre-feu pour les enfants et la fin des allocations familiales pour les parents récalcitrants ; une vraie politique punitive qui se passe de commentaires.

Le groupe communiste et élu du parti de gauche dépose également un vœu qui demande au président du Conseil général de ne pas appliquer ces suspensions de prestations familiales qui affaibliraient encore des familles déjà en difficulté.

Le Gouvernement et l'Etat ont depuis longtemps abandonné les plus précaires et les plus fragiles, adultes et enfants sans distinction. Il faut bien reconnaître que le combat pour l'égalité n'est pas facile mais ce n'est pas une excuse, bien au contraire. Le but d'une politique de prévention et de protection de l'enfance doit être de compenser, de corriger et d'annuler le plus possible les effets de l'inégalité des parents. "Certains se contentent de naître", comme disait Beaumarchais ; notre mission est de nous occuper de tous les autres, de ceux qui n'ont pas eu la chance d'être bien nés, pour que tous les petits Parisiens aient le même avenir et les mêmes possibilités.

C'est précisément ce que nous faisons à Paris et cela nous fait honneur. C'est pourquoi nous voterons avec enthousiasme ce schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance qui nous engage pour les quatre ans qui viennent.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de

gauche et apparentés et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, pourrais-je vous demander d'écouter les différents orateurs ?

Il y a un bruit de fond désagréable pour ceux qui s'expriment, et je trouve que la qualité de nos travaux nécessite d'écouter tous les points de vue.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Pour notre groupe, la solidarité entre les générations et la création d'un lien fort avec ceux qui en ont le plus besoin est absolument essentielle.

Et à ce titre, s'il est fondamental de se pencher sur le sort des aînés et des problèmes des plus âgés, il l'est autant de prêter toute l'attention nécessaire aux enfants et adolescents qui en ont besoin, et qui sont notre richesse commune.

Nous savons que le contexte parisien est particulièrement fragile puisque par exemple, Paris connaît les facteurs de risque qui caractérisent une métropole, avec une surreprésentation des familles monoparentales - 25 % contre 17 % pour la moyenne nationale - et on sait qu'il y a là une vraie raison de fragilité.

Toujours sur le plan familial, on constate l'importance des violences conjugales et des conflits de couples, puisqu'ils caractérisent 24 % des situations qui font l'objet d'un signalement pour les enfants.

On constate également des problématiques d'errance et de délinquance, et il faut aussi compter avec des indicateurs de précarité élevés et des conditions de logement souvent insatisfaisantes et instables.

Enfin, la Ville de Paris est aussi caractérisée par de nombreuses migrations. Ainsi, notre Capitale est devenue le premier lieu de refuge en France des mineurs étrangers isolés qui ont fui leur pays, souvent menacés par la guerre et l'extrême pauvreté.

Au niveau des facteurs conjoncturels, la crise économique fragilise particulièrement les jeunes et familles modestes et en définitive, on se retrouve avec des profils aux difficultés souvent cumulatives en terme d'éducation, de scolarité, d'insertion, de logement ou de santé. Si les besoins sont croissants, ils sont aussi évolutifs, ce qui demande de concevoir des modalités de soutien et de prise en charge modulables, capables de s'adapter à des situations multiples, mouvantes et pluridimensionnelles.

A cet égard, nous pensons que la complexité des coordinations demande un pilotage commun accru afin d'optimiser les dispositifs qui existent pour assurer plus de cohérence dans les parcours des jeunes et des familles et développer l'efficacité globale de l'aide sociale à l'enfance.

Le précédent schéma, adopté par notre Assemblée en 2003, a déjà permis de renforcer les actions de prévention, de structurer le dispositif et de développer des réponses innovantes.

Il faut aller plus loin, puisque ce sont 10,8 jeunes sur 1.000 de moins de 20 ans sur Paris qui bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance contre 7,8 sur 1.000 au plan national : ces chiffres montrent qu'il y a bien un besoin spécifique à Paris.

Ce besoin se traduit tout particulièrement en termes d'offres d'accueil. Il y a 3.829 places dans les structures gérées ou tarifées par le Département pour 4.845 jeunes accueillis, soit un déficit de près de 1.000 places.

Dans le nouveau schéma qui nous est proposé, nous apprécions plusieurs démarches.

Tout d'abord, celle qui consiste à agir le plus en amont possible pour traiter le problème au plus tôt.

Nous approuvons également le traitement des cas en liaison étroite avec les jeunes et les familles.

La diversification des modes d'intervention nous semble également très appréciable, que ce soit à travers les services d'accueil de jour et les micro-projets, la création des places d'accueil pour les jeunes en souffrance psychique, ou le parrainage vers l'emploi, par exemple.

Sur le plan de l'action locale, les effets de la déconcentration du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance engagée dans le 20e, et à venir dans les 13e, 18e, et 19e sont à suivre de près.

J'ajouterai que nous souhaitons véritablement rendre hommage à l'Administration, qui a travaillé à l'élaboration de ce schéma et à tous les acteurs de la politique sur le terrain, c'est-à-dire les associations de proximité et de prévention spécialisées, les services sociaux dans leur ensemble, ainsi que les personnels des établissements de l'Aide sociale à l'enfance et les familles d'accueil. Ils font tous un travail remarquable et qu'ils en soient ici remerciés.

La politique développée aurait donc tout pour être consensuelle et d'ailleurs je crois que les réunions préparatoires autour de votre adjointe, Monsieur le Président, l'ont été. C'est pourquoi nous avons été surpris de recevoir une délibération qui s'est concentrée sur l'aspect politique, au détriment des aspects humains pourtant premiers. En effet, Monsieur le Président, vous avez choisi de raviver une polémique inutile, celle du désengagement de l'État, au lieu de mettre l'action sur la conjonction des efforts du Département et ceux de l'Etat.

J'interviendrai donc à ce sujet sur trois points : la protection judiciaire de la jeunesse, les mineurs étrangers isolés, et le Fonds national de financement de la protection de l'enfance tandis que mes collègues, Mme Anne-Constance ONGHENA et Mme Rachida DATI, développeront d'autres aspects.

Non, Monsieur le Président, l'État ne se désengage pas sur le plan des mineurs pris en charge par la P.J.J. à Paris alors que leur nombre est en hausse de 8 % en deux ans, ce qui représente 5.000 mineurs en 2008.

Non la P.J.J. n'a pas diminué ses effectifs sur Paris, en 2009 elle les a augmentés au profit des mineurs pris en charge sur le terrain, en créant un service supplémentaire en milieu ouvert.

Les effectifs administratifs en diminution correspondent à des tâches qui ont été transférées au niveau régional et les réductions d'agents administratifs ont été compensées par des éducateurs affectés sur le terrain donc directement en contact avec les jeunes.

La P.J.J. se recentre sur les mineurs délinquants, ce qui est normal puisqu'elle est seule à pouvoir assumer cette charge et que ce sont les Conseils généraux qui ont en charge globalement la protection de l'enfance. Les jeunes majeurs ne faisant pas l'objet d'une mesure judiciaire pénale doivent être pris en charge par notre Conseil au titre de l'action sociale.

Nous ne doutons pas que vous ayez prévu de consacrer une part significative des récentes augmentations d'impôts locaux à l'aide à leur apporter pour leur permettre de s'insérer dans la société parisienne. La P.J.J., elle, continue d'assurer la prise en charge des jeunes majeurs qui font l'objet d'une mesure judiciaire et pénale.

Cette démarche, que vous assimilez volontairement à du tout répressif, a eu un effet bénéfique, puisqu'elle a permis en se consacrant aux mineurs délinquants, de diminuer de 40 % le nombre des mineurs détenus dans la Capitale en deux ans.

Ce sont donc 80 enfants ainsi, qui ont pu éviter l'incarcération grâce à de nouvelles pratiques éducatives mises en place par le Gouvernement.

Par ailleurs, au niveau des structures d'accueil, l'État a investi dans Paris en rénovant le foyer rue Salomon-de-Caus dans le 3e, pour en augmenter la capacité, et l'ouverture d'un second foyer est programmée dans le 15e arrondissement, rue de la Croix-Nivert. Depuis 2002, la capacité d'hébergement collectif des enfants délinquants a été multipliée par 4.

En ce qui concerne les centres sociaux, là non plus l'État ne se désengage pas, il est d'ailleurs lié par une concertation pluriannuelle à la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, et a versé en 2009 une subvention d'un montant équivalent aux années précédentes.

Les C.A.F. participent aussi depuis plusieurs années au financement des centres sociaux et ce financement C.A.F. se poursuivra et n'est pas menacé, puisque la nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée en avril 2009 entre l'État et la C.N.A.F. prévoit une augmentation des moyens financiers de l'ordre de 7 % par an.

Quelques rectifications concernant les mineurs étrangers isolés. Paris est la première ville de France, en termes d'accueil de ces mineurs. A ce jour, ce sont près de 1.000 d'entre eux qui sont pris en charge pour une situation souvent difficile et douloureuse, puisqu'ils sont venus en France seuls, sans être accompagnés d'un adulte, et que devenus majeurs, ils doivent engager des démarches pour acquérir la nationalité française.

Le groupe de travail mis en place par le Ministre de l'Emigration a remis en novembre dernier ses propositions.

Certaines d'entre elles sont déjà en cours de réalisation, comme la construction d'un outil d'information partagé entre les associations et les services de protection de l'enfance, afin de mieux connaître la situation des mineurs étrangers isolés présents sur le territoire.

La gouvernance de la politique globale et son articulation au niveau local font actuellement l'objet d'arbitrages interministériels, ce qui n'est pas étonnant en raison de leur caractère pluridisciplinaire. Je rappellerai également que l'État apporte des contributions non négligeables à travers le financement de centres expérimentaux d'accueil comme en Moselle et plus proches de nous, le centre d'accueil et d'orientation du Val-de-Marne au bénéfice des demandeurs d'asile en partenariat avec "Terre d'asile", ou encore, le lieu d'accueil et d'orientation de Taverny.

J'aborderai enfin la question du Fonds national de financement de protection de l'enfance prévu par la loi de 2007. Ce fonds présente un caractère atypique dans la mesure où son financement est double en provenance de l'Etat et de la branche famille de la Sécurité sociale. Il est le premier de cette nature et constitue une innovation juridique, ce qui peut expliquer des débuts difficiles. Lors du 20e anniversaire de la convention des droits de l'Enfant, qui a été organisé avec les principales associations de protection de l'enfance, le Président de la République a demandé au Ministre de la famille d'organiser des États généraux de l'enfance, ainsi que d'étudier avec les associations les modalités d'application du fonds.

Le processus est maintenant lancé, on peut en prévoir l'aboutissement puisque les États généraux de l'enfance auront lieu mi-février, nous pourrions donc très vite vérifier les progrès en ce sens.

Je conclurai donc en regrettant des polémiques inutiles étant donné le sujet qui nous intéresse, et en rappelant enfin que les compétences du Département en matière de prévention et de protection de l'enfance n'ont en aucune matière été modifiées par la loi du 5 mars 2007. Il n'y a eu ni transfert, ni création, ni extension de compétences. Il s'est agi de renforcer les mesures de prévention, qui sont moins coûteuses en termes humain, social, ou financier, que l'action curative. Ayant ainsi, je pense, rétabli la vérité des intentions et indiqué les effets attendus des mesures, je vous indique que nous voterons ce plan car la prévention et la protection de l'enfance appellent tous les efforts nécessaires et en commun.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le groupe Centre et Indépendants se félicite de voir mis en avant le travail de l'Aide sociale à l'enfance de notre Département au travers de ce schéma directeur.

Cette compétence a été transférée aux présidents de Conseils généraux et donc au Maire de Paris par la loi de décentralisation du 6 janvier 1986. Vous avez mentionné, Monsieur le Président, le recours déposé par notre Département contre l'État, en raison d'une supposée carence de ce dernier quant à la création d'un Fonds national de financement de la protection de l'enfance, prévu par la loi du 5 mars 2007.

Sur ce sujet, je tiens à rappeler quelques vérités élémentaires comme l'a déjà fait Mme Laurence DOUVIN. Ce Fonds national de financement de la protection de l'enfance présente à l'évidence un caractère atypique et constitue une innovation juridique. Créé au sein de la Caisse nationale des allocations familiales, alors que celle-ci n'a aucune compétence en matière de protection de l'enfance, ce Fonds doit disposer d'un double financement provenant de l'État et de la branche famille de la Sécurité sociale. Il est censé être administré par un comité de gestion associant la C.N.A.F., les Départements et l'État, mais l'absence de précisions sur les sources de financement et leur durée rend les choses très complexes.

On ne peut donc pas dire qu'il y a mauvaise volonté de l'État et on peut légitimement espérer que de nouveaux textes permettront sa création dans les mois à venir.

Ces précisions apportées, nous approuvons les mesures prévues par ce Schéma départemental pour permettre une meilleure prise en charge de l'enfance en difficulté à Paris.

Cela concerne l'avenir de 26.000 enfants et jeunes, soit près de 11 % d'entre eux avec un budget de 310 millions d'euros.

Paris cumule et accentue tous les phénomènes liés aux difficultés rencontrées par les familles et de ce fait, les enfants plus qu'ailleurs subissent de plein fouet ces problèmes. Plus de familles monoparentales, plus de familles mal logées, plus de familles en situation de précarité, plus de migration et donc de mineurs provinciaux fugueurs ou de mineurs étrangers isolés.

L'échelon pour tenter de répondre aux besoins de ces familles et de ces jeunes est bien le Département, collectivité la plus adéquate car la plus proche du terrain pour la gestion de l'Aide sociale à l'enfance.

C'est la mission que notre Département a remplie dans le précédent Schéma départemental avec, je dois le dire, un bilan très clair de ce qui a été fait dans la période 2003-2008.

Pour l'avenir, 2010-2014, l'objectif est de placer l'enfant et sa famille au centre des dispositifs de prise en charge et de soutien des jeunes en difficulté.

Les premiers éducateurs d'un enfant restent ses parents, mais en cas de violence, de difficulté, de précarité, les actions de la collectivité doivent, avec pragmatisme et le plus en amont possible, s'articuler pour aider les jeunes à s'intégrer dans la société et apprendre leur autonomie dans un monde qui les soutient et non pas qui les rejette.

Il est difficile de noter la qualité de toutes les actions proposées tant elles sont nombreuses. Vous avez rappelé plusieurs d'entre elles, Monsieur le Président, et nous les approuvons.

Je voudrais en retenir quelques-unes qui me paraissent essentielles.

La première concerne la place que nous devons faire aux mères mineures avec des enfants de moins de trois ans ou aux mères sans domicile ou en centre maternel. A l'âge où un enfant devrait pouvoir se construire dans la chaleur d'un foyer ou entouré de l'amour de ses parents, un début de vie chaotique doit lui être épargné. Il faut favoriser toutes les mesures qui aideront ce petit à se stabiliser, à trouver un équilibre avec sa mère et à prendre en compte la place de son père. La crèche dans la journée pour cet enfant permettra à la maman de trouver un emploi, un logement, et de faire enfin un projet de vie avec son enfant.

Une autre action concerne une population souvent mise à l'écart par la collectivité. Il s'agit de jeunes souffrant de troubles psychiques, rendant leur scolarité, leur vie familiale et sociale particulièrement difficiles. Il me semble important de mettre en place les partenariats, avec l'Aide sociale à l'enfance, les médecins pédopsychiatres, l'Education nationale, de développer des places d'hôpital de jour de proximité et de privilégier un accueil personnalisé de ces jeunes.

Pour les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires et risquent de décrocher, toutes les actions d'accompagnement à la scolarité et d'aide aux devoirs, du C.P. au collège, doivent devenir un encouragement pour les enfants, une motivation et un plaisir d'apprendre.

Une fois les notions scolaires acquises, le développement du parrainage vers l'emploi et le soutien à l'insertion professionnelle me semblent être une forme de solidarité indispensable envers les jeunes qui ont peu de relations sociales.

Je regarderai aussi avec attention le nouveau dispositif proposé par M. Martin HIRSCH d'un service civique. L'engagement de jeunes de 16 à 25 ans à donner de leur temps aux autres dans une association, une O.N.G., une fondation, peut être la première marche dans le chemin de l'insertion pour ceux qui galéraient dans les premières années de leur vie.

Un autre point très important est l'accompagnement des enfants et des familles autour de l'adoption. Le rôle possible du droit européen en la matière sera évoqué par M. Jean-Marie CAVADA au travers d'un vœu que nous avons déposé.

Enfin, pour terminer, je veux saluer le travail remarquable et généreux des fonctionnaires de la Ville, du Département et celui des nombreuses associations sans qui, vous me l'accordez, rien ne pourrait se faire dans ce domaine.

Relais des autorités publiques, les associations sont aussi moteurs de nombreux projets et de campagnes de sensibilisation en faveur des enfants. Le partenariat entre les personnels de la Ville et des associations doit être exemplaire et complémentaire.

Proches du terrain, souvent implantés dans des quartiers difficiles, les centres sociaux, les associations repèrent la souffrance des enfants, des adolescents, des familles, des mères seules. Elles savent les écouter, les orienter et créer un lien de confiance sans lequel toute action de prise en charge serait vaine.

La vraie mission des collectivités locales est de permettre à tous ces acteurs de travailler dans les meilleures conditions possibles, ce qui, je crois, est le cas à Paris.

Nous devons veiller à ce que dans les programmes proposés, le quantitatif ne prenne pas le pas sur le qualitatif. L'évaluation de la politique publique, en raison même de la multiplicité des structures, doit être exigeante et transparente ; nous y serons attentifs.

Dans un esprit de solidarité et de responsabilités envers tous les jeunes en difficulté, nous voterons ce Schéma départemental 2010-2014 de la protection et de la prévention de l'enfance.

Je vous en remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, le sujet dont nous débattons ce matin est d'une importance toute particulière, car il s'agit de mettre en œuvre une politique à destination des enfants parisiens les plus fragiles, ceux qui subissent l'injustice de l'exclusion ou la violence de conditions familiales difficiles.

Il s'agit de s'engager pour leur avenir, en mettant en place tous les outils nécessaires à leur éducation, à leur épanouissement, voire à leur intégration à la communauté nationale quand il s'agit de mineurs étrangers isolés.

Avec 310 millions d'euros de budget de fonctionnement, c'est un des premiers postes budgétaires de notre Département, dont le montant n'a cessé d'augmenter depuis 2001.

Je voudrais, dans cette intervention, souligner deux aspects essentiels de cette politique d'aide sociale à l'enfance.

D'abord, les spécificités parisiennes, car dans notre Capitale, les facteurs de risque pour les enfants et les jeunes sont multipliés.

Ensuite, le caractère innovant des actions mises en place par notre Département.

Spécificités parisiennes tout d'abord. Les chiffres témoignent de la grande fragilité des enfants à Paris du fait d'une accumulation de facteurs de risque. 26.000 enfants et jeunes parisiens bénéficient aujourd'hui d'un soutien ou d'une prise en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance et de la prévention, 5.000 enfants sont placés, dont 1.000 mineurs étrangers isolés.

Les raisons de cette fragilité particulière sont connues. Je mentionnerai simplement que Paris compte, en effet, 25 % de familles monoparentales, que l'on sait particulièrement vulnérables, et qu'elle est la destination privilégiée des jeunes étrangers arrivant sur notre territoire.

Notre Ville n'est, en outre, pas à l'abri des crises, qu'elles soient sociales ou économiques, et quand on sait que, selon des études récentes, un tiers des sans domicile fixe sont passés par l'Aide sociale à l'enfance, on mesure la nécessité d'y consacrer des moyens qui permettent une véritable insertion économique et sociale sur la durée.

Autre spécificité parisienne, le nombre important des jeunes majeurs pris en charge ; ils représentent près du quart des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance contre 17 % au plan national.

L'action en leur direction est cruciale, car elle conditionne leur passage à l'autonomie et leur insertion professionnelle.

C'est pourquoi tous les partenaires sont mobilisés, comme le Fonds d'aide aux jeunes, les missions locales ou les foyers jeunes travailleurs, pour leur offrir autant que possible un hébergement, condition essentielle afin d'éviter les risques de précarisation.

La mise en place d'un suivi spécifique pour aider les jeunes sortant de l'A.S.E. à rentrer dans la vie active doit être une de nos priorités et on ne peut qu'approuver que, d'ores et déjà, tout refus de contrat doive être systématiquement motivé.

Tenir compte de ces spécificités, s'adapter à l'évolution des besoins de l'enfance en difficulté, notamment en période de crise, nécessite d'être innovant. Telle est bien l'ambition de ce nouveau schéma et, faute de temps, je ne rentrerai pas dans les détails, mais je tiens à souligner quelques aspects de ces innovations.

Ainsi, les femmes enceintes et les mères d'enfants de moins de trois ans font-elles désormais l'objet d'un suivi particulier dans un dispositif axé notamment autour des centres maternels. Grâce à un suivi en amont et au travail en réseau avec des partenaires comme la protection maternelle et infantile, nous nous efforçons de soutenir la relation mère/enfant pour éviter des séparations et des placements précoces.

Enfin, ce schéma prévoit de développer une prise en charge multiforme pour s'adapter aux besoins des familles, en évitant les ruptures de parcours pour les enfants.

Le renforcement de l'accueil de jour pour les enfants de 6 à 13 ans, qui permet de suivre l'enfant sur les plans sociaux et scolaires en évitant son placement, est donc, à juste titre, une des nouvelles priorités, car prendre en compte tous les enjeux de la scolarité est une des dimensions essentielles de notre action.

Pour cela, notre collectivité multiplie les dispositifs : accompagnements personnalisés, à la fois institutionnels et associatifs, internats scolaires, dispositifs de réussite éducative dans huit arrondissements.

Pour résumer, je dirai, mes chers collègues, qu'en matière d'aide sociale à l'enfance et de prévention spécialisée, nous agissons avec un objectif majeur : renforcer la cohésion sociale et œuvrer à l'égalité des chances.

Le renforcement de notre soutien aux centres sociaux permet de retisser le lien social dans les quartiers. Douze mille familles fréquentent les centres sociaux parisiens. Nous en avons créé 8 depuis 2001 et 6 nouveaux centres sont prévus. Plus de 15.000 jeunes sont accompagnés par des éducateurs dès l'âge de 12 ans. Car c'est bien là notre philosophie, privilégier la prévention et considérer la jeunesse, comme une promesse à épanouir et non comme une classe potentiellement dangereuse où l'on pourrait repérer les délinquants dès la naissance.

Mais ce n'est malheureusement pas simplement la philosophie qui distingue notre approche de celle du Gouvernement, ce sont aussi les moyens, et je ne peux à mon tour que condamner le désengagement du Gouvernement sur un sujet aussi sensible que l'aide à l'enfance.

Oui, Madame DOUVIN, contrairement à ce que vous affirmez, le Gouvernement se désengage, comme en témoigne, par exemple, la suppression du poste de défenseur des enfants. Et quoi que vous en disiez, le recentrage de la P.J.J. sur son volet répressif, toutes les mesures de placements et les aides éducatives étant désormais à la charge des Départements.

Oui, le Gouvernement se désengage, oui cette politique de désengagement est grave, mais il y a encore plus grave. Le Gouvernement a cru pouvoir, en effet, déroger à la loi du 5 mars 2007, portant réforme de l'Aide sociale à l'enfance, en ne créant pas le Fonds national, qui était prévu dans cette loi et qui avait pour objet de compenser les nouvelles charges pesant sur les Départements, au titre de la protection de l'enfance.

Il s'agit là de quelque chose d'extrêmement grave, car le Gouvernement en fait a dérogé lui-même à la loi qui avait été adoptée par le Parlement. Et faute de cette compensation, la loi de 2007, qui devait être un progrès, qui pouvait être conçue comme un progrès, risque d'aggraver les inégalités.

Or, de fait, par un arrêt du 30 décembre dernier, le Conseil d'Etat, saisi par les Départements de Seine-Saint-Denis et de Saône-et-Loire a enjoint le Gouvernement de prendre, sous astreinte, les mesures réglementaires attendues et a condamné l'Etat à verser au Département de Saône-et-Loire une indemnité de 100.000 euros pour le préjudice subi.

Cette décision, qui souligne l'incurie du Gouvernement, est une première en la matière. Et, au nom de mon groupe, je me félicite que Paris ait à son tour engagé un recours contentieux et demande à l'Etat la compensation des dépenses engagées pour la période 2007-2010, soit 4,5 millions d'euros.

Pour conclure, je veux saluer l'action de Mme Myriam EL KHOMRI en matière de soutien à l'enfance défavorisée, à l'insertion sociale et professionnelle, et de lutte contre les inégalités. Je tiens aussi à vous dire, mes chers collègues, que pour mon groupe et, à n'en pas douter pour l'ensemble de la majorité, cette délibération est un motif de fierté.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE. - Monsieur le Président, tout d'abord quand j'entends dire sur les bancs de la droite que la P.J.J. n'a pas diminué ses effectifs à Paris, je le dis comme je le pense, c'est une honte : les coupes sombres dans les effectifs sont flagrantes. En quelques années les foyers publics d'action éducative sont passés de 5 à 1, mais à part ça : "il n'y a pas de baisse de moyens" !

Dois-je vous rappeler que 150 jeunes, relevant de l'action de la P.J.J., au regard de ses propres critères, ne sont pas suivis à Paris par ce service judiciaire faute de moyens ?

Dois-je vous rappeler que ce désengagement a été porté à la connaissance de tous par un appel au secours dramatique de la directrice départementale, Mme KOKOSZKA. Il s'agit d'une véritable désertion de l'Etat régalien, et ce n'est pas une polémique inutile que de le dire.

Toujours sur ce même sujet, ce schéma départemental, Monsieur le Président, est une avancée dans un domaine extrêmement important, celui de la prévention et de la protection de l'enfance. Ce schéma rénové intègre une nouveauté importante, à savoir le rôle renforcé du Président du Conseil général, désigné comme chef de file de la protection de l'enfance par la loi du 5 mars 2007, qui réforme la protection de l'enfance. Quelle noble tâche que de tout mettre en œuvre pour protéger nos enfants et nos adolescents, et pour prévenir les risques graves qui les menacent.

Je me permets, dans ce débat, de rappeler que la Ville de Paris mène un combat fort, dans le cadre du nouveau contrat parisien de sécurité contre les violences conjugales et intrafamiliales, qui touchent directement ou indirectement de nombreux enfants, témoins ou victimes de ces violences.

Je pense notamment à l'action innovante de prévention de la récidive, en direction des auteurs de violence conjugale, que nous menons depuis 2008, grâce à une convention signée entre la Ville de Paris et l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (A.P.C.A.R.S.). Cette association, en effet, gère notamment des places d'hébergement pour hommes violents disponibles à Paris. Ce faisant, elle rend possible dans les faits les mesures de décohabitation prises par la justice, ce qui a un impact extrêmement positif sur des cas de violences familiales, souvent sources d'enfance en danger.

Nous sous-estimons aujourd'hui la réalité des violences conjugales, de sorte que je crois que nous sous-estimons corrélativement le nombre d'enfants en danger qui subissent des maltraitances. Cette mesure, que la Ville de Paris soutient, et que l'A.D.P.P. finance à notre initiative depuis 2008, s'inscrit dans la durée au profit de la victime, bien sûr, et des enfants qui sont, au même titre que leur mère, protégés.

En deux ans, 80 auteurs de violence, dont un tiers suivent une obligation de soins, soit psychologiques soit alcooliques, ont été éloignés du domicile conjugal, pris en charge dans un C.H.R.S. et hébergés en hôtel commercial.

Le suivi social engagé par l'A.P.C.A.R.S., pendant les mois de décohabitation, permet notamment de sensibiliser l'auteur à l'exercice de l'autorité parentale et aux conséquences de ses actes sur les enfants.

En conclusion, pour sa deuxième année, ce dispositif a démontré sa pertinence et a consolidé notre conviction selon laquelle il vaut toujours mieux que la victime et ses enfants restent au domicile conjugal, afin de ne pas ajouter de la précarité à une situation de souffrance et de violence.

Je terminerai en saluant notre collègue Mme Myriam EL KHOMRI qui par un lourd travail de concertation avec tous les acteurs concernés, a permis, je le crois, de doter Paris d'une ligne de route prometteuse dans le domaine de la protection de l'enfance.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Je me réjouis que beaucoup d'encouragements aillent vers Mme Myriam EL KHOMRI. Il y a les miens évidemment. Je voudrais aussi dire, et plusieurs d'entre vous y ont fait allusion, que les personnels concernés sont particulièrement exemplaires, dévoués, compétents. Et je sais que la totalité de cette Assemblée est à leur côté et leur exprime estime, considération et soutien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Je souhaiterais donner la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Je voudrais, dans le cadre de ce débat sur le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, revenir sur quelques aspects de la politique menée actuellement par le Gouvernement en ce domaine, et qui ont déjà été évoqués précédemment par le Président de mon groupe, M. Ian BROSSAT.

Il s'agit de la suppression des allocations familiales pour les familles, dont un enfant ferait de l'absentéisme scolaire. En accord avec le Ministre actuel de l'Education nationale, M. Luc CHATEL, vous savez que quelques députés U.M.P. de la majorité ont récemment décidé de relancer une fois de plus ce débat pour, si vous me permettez l'expression, durcir encore la politique actuelle.

Il s'agit là, cette idée de la suppression des allocations familiales pour les familles dont les enfants feraient de l'absentéisme scolaire, de mesures purement idéologiques et inefficaces. Elles approfondissent les dispositifs, qui n'ont pas eu la moindre conséquence positive, pour l'instant, contre l'absentéisme.

Un petit rappel, si vous le permettez : en 2006, une loi dite "Egalité des chances" sous l'impulsion du Ministre de l'époque de l'Intérieur, M. Nicolas SARKOZY, avait introduit cette mesure de suppression des allocations familiales.

Savez-vous d'ailleurs qu'une autre loi, mes chers collègues, a été introduite en novembre 2006 à l'occasion d'une loi sur l'immigration, qui concerne cette fois-ci le fait que pour obtenir la nationalité française, si leurs allocations familiales ont été mises sous tutelle, des gens peuvent se voir refuser l'obtention de la nationalité française ?

Je considère cette mesure honteuse au moment où nous sommes. Il y aura un bilan d'étape sur le débat sur l'identité nationale. Faut-il conditionner le fait de devenir français au fait que vous puissiez bénéficier des allocations familiales ? Est-ce que le Ministre, M. BESSON, va proposer, à l'occasion de ce bilan d'étape, que tous ceux dont les enfants font de l'absentéisme scolaire se voient retirer la nationalité française ? On voit bien qu'on est là sur une aberration.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mais oui, chers collègues ! Si on pousse le raisonnement jusqu'au bout, si l'on conditionne la nationalité française au fait que...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Si ! Cela a à voir avec la politique menée actuellement.

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît, écoutez tous les points de vue, même quand ils ne vous plaisent pas !

M. Alexis CORBIÈRE. - Je considère que cela a à voir car cela contribue précisément, cela éclaire la politique menée par le Gouvernement et le fait, tel que cela a été dit, que le Département doit combler ce désengagement financier.

Aujourd'hui, pour évoquer la politique du Gouvernement sur les jeunes mineurs sans-papiers, les jeunes Afghans, tout cela a été évoqué, je n'en dis pas plus.

Il me faut aller vite. J'attire votre attention sur les propositions de vœu que nous présentons, qui demandent à ce que ce dispositif visant à supprimer les allocations familiales ne soit pas appliqué. Vous verrez aussi notre vœu qui demande à ce que le couvre-feu des mineurs de moins de 13 ans ne soit pas appliqué à Paris.

Là encore, cette mesure, M. le Président BROSSAT l'a expliqué, est purement démagogique, un affichage médiatique. Bien entendu, personne ne souhaite que des mineurs de moins de 13 ans soient dans la rue. Je rappelle que doré et déjà, la loi oblige les fonctionnaires de police, lorsqu'ils rencontrent de jeunes mineurs dans la rue, à les raccompagner chez eux.

Par contre, l'esprit du dispositif législatif actuel vise à confondre des sanctions pénales avec des sanctions sociales et je crois que c'est une mauvaise politique.

Dernier point, j'insiste aussi sur le vœu que nous présentons concernant les centres sociaux qui sont actuellement asphyxiés. Tout mouvement associatif qui travaille sur le terrain social est asphyxié par le désengagement financier de l'Etat. Nous demandons à ce que la Ville prenne en charge les loyers de ces centres sociaux afin qu'ils puissent continuer leur travail.

Pour lutter contre ce désengagement financier de l'Etat, le schéma départemental que nous présentons apporte des réponses ; il est un point d'appui ; il faudrait faire davantage mais nous le voterons avec plaisir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout est dans le "avec plaisir" !

La parole est à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je vais à ma manière contribuer au débat en partageant avec vous quelques réflexions.

Tout d'abord, je voulais parler de la question du bilan, c'est-à-dire des résultats obtenus au travers de l'application du précédent schéma, celui de 2003 à 2008.

14 pages seulement sur 109 abordent ce sujet : c'est bien peu. La lecture de ces 14 pages m'a laissée un peu sur ma faim. En effet, un bilan sociologique de la population parisienne est dressé, les données épidémiologiques remplissent les pages, mais je n'ai pas su trouver une évaluation de la politique publique que vous avez fait voter en 2003.

C'est un peu une habitude assez insatisfaisante, surtout au regard de l'état des finances de notre collectivité et de l'augmentation des impôts que vous avez imposée aux Parisiennes et aux Parisiens l'an dernier, et que vous poursuivez cette année encore.

Nous ne savons pas quels sont les effets réels obtenus pour les sommes investies. Nous ignorons quelles avancées ont été obtenues dans les différents arrondissements parisiens en matière de prévention et de protection.

Vous voyez, je le regrette, car bien évidemment, comment construire une politique publique efficace quand on ne s'appuie pas sur les résultats obtenus ?

L'énumération du nombre des places, ou des prises en charge, ou la description des publics accueillis ne permet pas de savoir en quoi la politique de prévention a été efficace, ni combien les choix en matière de protection ont permis d'améliorer la question des enfants et de leur famille.

Vous parlez également dans votre document du programme "Ville, Vie, Vacances". J'aimerais bien que vous m'expliquiez le lien entre ce programme et l'A.S.E.

Car enfin, d'année en année, "Ville, Vie, Vacances", c'est le renouvellement de subventions à l'identique ou en augmentation pour des projets dont nous ne savons pas grand-chose et dont nous ignorons surtout les résultats et pourtant, ce n'est pas faute de les réclamer.

Vous nous demandez à travers ce schéma de vous signer un chèque en blanc de 300 millions d'euro par an, et ce n'est pas rien.

D'autre part, à vous lire, on a beaucoup de difficultés à mettre en perspective la prise en charge des jeunes mineurs ou des actions de prévention avec ce qui se passe après, plus tard, quand ces jeunes ont atteint l'âge de la majorité par exemple. Je n'ai pas lu dans votre schéma départemental la qualification de passerelles avec des dispositifs de formation, d'apprentissage, ou encore avec les missions locales qui permettent d'emmener des jeunes en difficulté vers l'emploi et donc vers l'autonomie, car c'est bien de cela dont il est question. Comment fait-on pour accompagner du mieux possible ? Enumérer des outils, oui, mais décrire et fixer des objectifs, c'est mieux.

Par ailleurs, vous annoncez dans votre document que vous accompagnez un certain nombre d'associations parisiennes dans leurs actions de terrain en faveur des enfants et des jeunes. Mais une fois encore, nous n'avons pas tellement de visibilité sur la répartition des sommes entre les associations et les autres intervenants.

Ce dont je suis certaine, en me fondant sur le 19^e arrondissement, c'est que toutes les associations ne sont pas logées à la même enseigne par votre équipe. En effet, la Ville de Paris met tout en œuvre pour trouver des solutions pour certaines associations en matière de locaux par exemple, les faisant même déménager dans des quartiers politiques de la ville ; pourquoi ? On se le demande. Dans certains cas, vous demandez même aux bailleurs de financer des travaux et de réduire les loyers alors même que d'autres associations ne sont pas aidées même si vous participez au financement de leur action.

Enfin, je voulais aussi aborder la douloureuse question des mineurs étrangers et isolés. Vous avez bien entendu rappelé que le Gouvernement n'avait pas encore mis en place le fonds national. La politique du Gouvernement déchaîne ce matin encore les passions.

Je pense pour ma part que la question est suffisamment importante pour que nous soyons tous honnêtes intellectuellement. La problématique des mineurs étrangers et isolés est une problématique nouvelle apparue au début des années 2000, et c'est d'abord par la mobilisation des associations que les institutionnels ont été entraînés sur cette question.

L'Etat a d'ailleurs sans tarder mis en place le dispositif "VERSINI", qui permet de mettre à l'abri des jeunes, le temps de faire un bilan de leur parcours, de leur santé et de leur minorité.

Il est tout à fait clair que les moyens manquent pour la prise en charge dans la durée de ces jeunes. La Région doit également prendre sa part dans le financement de l'aide sociale à l'enfance sur ce sujet. Votre schéma départemental est très silencieux sur la participation financière et sur l'implication de la Région Ile-de-France. Nous aurions trouvé politiquement correct, dans la période actuelle de campagne électorale, que vous puissiez nous renseigner sur les manquements de la Région ou sur son apport sur le sujet.

Non ! Vous préférez résolument la politique politicienne en annonçant que Paris va attaquer l'Etat sur le retard dans la mise en place du fonds national. Pensez-vous que les moyens financiers de la Ville sont suffisants aujourd'hui pour engager un procès fleuve ? Pensez-vous que c'est le moment d'entamer un bras de fer inutile avec l'Etat sur une question déjà tranchée par la justice ? Je ne le crois pas.

Mais cela devient une habitude dans cet hémicycle de tenter de donner des leçons à l'Etat et au Gouvernement. Pendant ce temps, le Gouvernement, lui, travaille, le Président de la République et le Premier Ministre...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît ! Ecoutez !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - ... sont conscients que cette question récente pose problème et qu'il faut donner aux pouvoirs publics les moyens de s'organiser pour répondre à l'ensemble des problèmes.

C'est ainsi que M. François FILLON, notre Premier Ministre, a confié à Mme Isabelle DEBRÉ, sénatrice, une mission très importante. Elle est chargée d'apporter des réponses sur une connaissance plus fine de la population concernée ou sur la répartition la meilleure possible des compétences entre les acteurs de la question, entre autres.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - S'il vous plaît !

Comme pour toutes les autres interventions, je vous demande d'écouter.

Mme ONGHENA va conclure dans le silence.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je reprends mon propos avec l'étude confiée à Mme Isabelle DEBRÉ pour rappeler que ce sont huit sujets qui sont aujourd'hui à l'étude.

Cette mission, cet état des lieux, sont très attendus, et prouvent la volonté du Gouvernement d'agir sur un sujet censé dépasser les clivages politiques. D'ailleurs, je voulais noter aujourd'hui que les sénateurs socialistes et de gauche et les présidents de Conseils généraux de gauche collaborent sans aucune difficulté à cette mission pour faire des propositions. Mais comme il s'agit de questions nouvelles, il n'y a pas encore de coordination suffisante entre les différents acteurs et la lisibilité sur ce sujet est incomplète.

Alors que les problèmes de justice ont été sous-jacents à la prise en compte de cette question avec notamment les mineurs délinquants, les premiers éléments d'analyse qui remontent de cette étude montrent que les mineurs délinquants sont un épiphénomène d'une question beaucoup plus sociale.

Sans nier l'importance des nuisances liées au phénomène de délinquance des mineurs, la question de la traite des enfants, la question des réseaux, est aussi posée et il est nécessaire d'y apporter une réponse concrète et pour que cette réponse puisse être apportée, puisse être proposée, financée et mise en œuvre, il faut des données statistiques précises qui remontent des acteurs du terrain dont vous faites partie pour mieux cerner et mieux comprendre la population.

Vous parlez, dans votre schéma, de 900 jeunes accueillis, mais on ne sait pas qui sont ces jeunes. Est-il question de 900 jeunes différents ou bien les mêmes personnes avec des identités quelquefois différentes reviennent-elles dans le dispositif ?

Vous n'apportez aucun éclairage, aucune donnée non plus, sur le nombre de jeunes qui trouvent une solution pérenne à l'issue de leur passage dans les structures mises en place. Pourtant, ces données sont essentielles à la construction d'une politique globale sur le sujet.

Alors plutôt que d'attaquer l'Etat et de vous lancer dans une vaine querelle, apportez votre contribution à la réflexion d'ensemble.

En conclusion de mon propos, si le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance propose des orientations intéressantes dans chacune des missions qui lui sont propres, le Département de Paris doit faire des efforts en matière de bilan observé, de mesure des résultats.

Par ailleurs, nous souhaiterions plus de sérénité et moins de politique politicienne de la part des élus de la majorité municipale, nous aimerions que Paris prenne toute sa place dans le débat national pour partager les données dont elle dispose pour construire une véritable politique adaptée aux problèmes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai, chère Madame, que vous nous avez fait une belle leçon à propos de politique politicienne ; je vais le dire comme cela !

La parole est à M. CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais d'abord rappeler que notre groupe Centre et Indépendants soutiendra ce schéma, malgré quelques restrictions que l'on pourrait, en effet, y apporter.

En ma qualité de député européen depuis six ans maintenant, j'ai fait partie de ceux qui, au Parlement et dans les institutions, essayent de faire progresser l'adoption internationale, notamment en lui trouvant une base légitime, une bonne base juridique européenne.

Naturellement, l'adoption internationale n'est pas une compétence de l'Union, mais la protection des droits de l'enfant en est une, et c'est sur cette base que nous devons œuvrer pour la création d'un espace européen de l'adoption, d'autant que la protection des droits de l'enfant est incluse dans la charte des droits fondamentaux qui fait partie maintenant de notre quotidien juridique.

En l'absence d'une véritable politique européenne en la matière qui, pourtant, a depuis longtemps proclamé la libre circulation des hommes et des femmes, des marchandises et des services, l'adoption européenne n'est pas une réalité et n'existe pas.

Devant la multiplication des normes juridiques internationales, il est indispensable de développer une coopération entre les administrations des Etats membres qui permette une reconnaissance mutuelle des décisions d'adoption, puisque seuls les Etats sont les garants des valeurs et des règles de l'adoption internationale.

Comment pouvons-nous procéder ? Comment améliorer les conditions de l'adoption en Europe ?

Tout d'abord, en exigeant que tout enfant ait une identité dès sa naissance, ce qui n'est pas le cas partout. Puis en veillant, dans le cadre d'un code de bonnes pratiques entre les Etats membres, à ce que l'on puisse simplifier les procédures d'adoption et réduire les délais d'instruction des dossiers scandaleusement longs et compliqués.

Il faut aussi amener les Etats membres à réagir face à la détresse psychologique de tous leurs enfants abandonnés - il y en a beaucoup à l'intérieur des 27 Etats membres - ou bien orphelins, en leur permettant de trouver un père et une mère dans un autre pays européen de façon simple et dans le simple respect du droit qui est en vigueur, c'est-à-dire déclarer un enfant adoptable, libre à l'adoption, et une famille garantie par les services sociaux libre pour l'adopter.

Pour finir, enfin, il est important de tenir le pays d'origine de l'enfant adopté informé de la façon dont l'enfant s'intègre dans sa nouvelle vie et renforcer le suivi des enfants après leur arrivée dans un autre pays européen.

La convention internationale des droits de l'enfant, à laquelle adhèrent tous les pays européens, reconnaît à ces enfants le droit de grandir dans une famille, le droit d'avoir un foyer et d'être éduqué dans de bonnes conditions. C'est donc possible et nous devons faire, de ce point de vue, des progrès importants au sein de l'Union.

Toutes les lois doivent passer par cet impératif, donner un confort affectif à l'enfant, afin qu'il puisse se structurer, et le protéger matériellement et physiquement. Le reste, au fond, n'est qu'aménagement juridique ou diplomatique.

J'espère avoir attiré votre attention et contribué simplement à permettre à tous les enfants de grandir dans un milieu et dans un climat de bonheur, de sécurité et d'affection, car, naturellement, tous ces gens-là seront de petits européens comme les autres.

Toute législation doit d'abord être basée sur cette seule réalité : qu'est-ce qui est bon pour l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Mes chers collègues, j'espère que vous serez sensibles à ce sujet et que la Ville de Paris, qui bénéficie, dans son action pour l'enfance, d'un certain prestige, appuiera ce vœu, allant dans le sens du bien-être de nos futurs adolescents et adultes.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Président.

Par la loi du 5 mars 2007, les Départements se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de prévention, d'aide aux familles et de protection de l'enfance. Ils sont, dès lors, en première ligne pour assurer cette mission fondamentale pour notre société qui consiste à aider, mais aussi à mettre à l'abri l'enfant et le jeune quand les difficultés de la vie, qu'elles soient familiales, sociales, économiques ou éducatives, les submergent et menacent alors leur avenir, voire leur intégrité.

Agir avec détermination en matière d'aide à l'enfance, c'est, pour Paris, affirmer ses valeurs, au premier rang desquelles figurent la solidarité et le droit pour chacun de croire en un avenir meilleur.

Par la mise en place de ce nouveau schéma 2010-2014, le Département de Paris a pris toute la mesure de la charge qui lui a été transférée et assume donc pleinement, comme d'habitude, ses responsabilités.

Certes, protection de l'enfance et prévention sont deux missions distinctes, menées par des professionnels spécialisés et qui n'ont ni les mêmes méthodes ni les mêmes publics, mais elles doivent toutes deux répondre efficacement à ces trois impératifs qui sont la condition de la réussite d'une politique d'aide à l'enfance et de prévention, à savoir : la proximité, le suivi dans le temps et la prise en compte du contexte.

Le schéma détermine, pour les années à venir, 10 priorités d'actions. Parmi celles-ci, il en est une essentielle, formant la priorité des priorités, qui vise à renforcer la prévention et l'action de proximité.

Pour promouvoir une action au plus près des enfants et des familles, le schéma entend ainsi s'appuyer sur les arrondissements. Aussi prévoit-il la déconcentration du bureau de l'Aide sociale à l'enfance et la création de services d'accueil des jeunes et des familles dans les arrondissements.

Les élus en responsabilité dans les arrondissements ne peuvent que se féliciter d'un tel mouvement qui constitue une avancée d'importance.

A l'instar des autres démarches en cours à Paris en matière de décentralisation et de déconcentration, cette création de services dans les arrondissements participe de la modernisation de l'administration parisienne.

Une administration moderne et efficace, c'est une administration qui, agissant au plus près des difficultés, peut répondre de manière adaptée aux besoins.

Cette déconcentration modernisera donc l'aide sociale à l'enfance, en permettant de mieux répondre aux nombreux besoins d'intervention sociale et éducative et également d'assurer plus efficacement une mission de suivi.

Le suivi, c'est peut-être ce qui prend le plus de temps en matière d'aide à l'enfance et de prévention. C'est également, ne nous le cachons pas, ce qui paie le mieux.

Aider un enfant ou un jeune, cerner ses difficultés et comprendre les facteurs déstabilisants demandent une connaissance fine des situations personnelles et des caractères individuels qui ne peut s'acquérir qu'avec le temps.

La proximité, à la fois géographique et relationnelle, constitue le facteur clef pour connaître l'enfant ou le jeune, le comprendre et l'accompagner dans les différents moments de son existence.

Par ailleurs, un dialogue régulier entre les différentes structures (établissements scolaires, centres sociaux, clubs de prévention, associations, clubs sportifs) et les différents acteurs (enseignants, éducateurs, formateurs, professionnels de santé) est primordial.

C'est par la cohérence des actions menées sur un territoire et en agissant sur chacun des temps (scolaire, périscolaire, loisirs, personnel) qu'ensemble, les professionnels peuvent accompagner le développement de chacun des enfants et adapter les mesures de prévention et de protection.

Ce suivi individuel et la capacité d'alerte des professionnels sont essentiels et parfois vitaux. Ils seront renforcés par la mise en place d'un nouveau cadre de coordination local : le Comité prévention, protection, enfance, famille qui, en rassemblant de manière régulière tous les acteurs locaux de la prévention et de la protection de l'enfance, permettra, au niveau des arrondissements, un examen approfondi des situations complexes.

Ces comités sont également mieux à même, si nécessaire, de signaler à la cellule parisienne de recueil des informations préoccupantes, toute situation grave.

C'est par la constitution d'un maillage étroit entre l'ensemble des professionnels concourant à la protection de l'enfance que l'on atteint les meilleurs résultats.

Je tiens, à ce titre, à souligner le travail remarquable que mènent les centres sociaux. La création de six nouveaux centres sociaux associatifs, programmés dans le schéma, est une réponse indispensable au lamentable désengagement du Gouvernement qui, derrière des discours lénifiants sur la famille et les droits de l'Enfant, n'est même pas capable d'appliquer les lois qu'il a fait voter et tout particulièrement celle de 2007.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Un parfait exemple, parmi tant d'autres, du mode de gouvernance de votre Président de la République, Madame ONGHENA.

Et pourtant, le tissu local a toute son importance en matière de prévention. Il est ainsi un élément de contexte que l'on se doit de prendre en compte, afin de permettre l'ancrage territorial des dispositifs, un ancrage qui est un garant de leur succès. La prévention doit, en effet, s'appuyer sur l'histoire des lieux, sur la réalité des quartiers, sur les caractéristiques des familles ou bien des groupes sociaux et également sur les possibilités qui sont offertes. Si l'on peut s'inspirer des projets qui fonctionnent, les dispositifs ne peuvent être calqués d'un territoire sur l'autre et doivent répondre à des besoins précis.

Déconcentration, coordination, territorialisation, tels sont les axes, mes chers collègues, qui donnent toute sa pertinence à ce Schéma de prévention et de protection de l'enfance, financé, rappelons-le, à hauteur de 300 millions d'euros et porté avec tant de conviction et de dynamisme par Mme Myriam EL KHOMRI.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - J'allais donner la parole à Mme DATI mais M. le Président LAMOUR me demande la parole.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je viens d'entendre M. BLOCHE dire à Mme ONGHENA : "votre Président de la République".

(Mouvements divers).

Le Président de la République, c'est le Président de tous les Français et je trouve que, comme d'habitude, Monsieur le Président, vous nous demandez en permanence de ne pas être polémique...

(Exclamations sur les bancs de la majorité).

M. LE PRÉSIDENT. - Attendez ! Ne vous énervez pas, je vais répondre !

M. Jean-François LAMOUR. - Vous nous demandez, Monsieur le Président, de ne pas être polémique à l'occasion de nos débats et vous nous demandez en permanence de respecter ce que vous appelez la démocratie au sein de cet hémicycle. La démocratie, c'est que le Président de la République, est le Président de toutes les Françaises et de tous les Français.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur LAMOUR, le Président Nicolas SARKOZY est le Président de la République française, donc de tous les Français, élu par une majorité d'entre eux.

C'est bien le Président...

(Mouvements divers).

Attendez ! Vous allez sourire !

Deuxièmement, le Premier Ministre, c'est le Premier Ministre de la France. Voilà !

Troisièmement, il est vrai qu'il n'y a pas eu de polémique du tout dans les propos de Mme ONGHENA.

Quatrièmement, j'imagine que le Maire de Paris est le Maire de tous les Parisiens !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Pour le groupe U.M.P., nous passons à l'oratrice suivante.

M. Jean-François LAMOUR. - Oui, nous demandons, Monsieur le Président, que ce soit Mme Martine NAMY-CAULIER qui prenne la parole à la place de Mme Rachida DATI.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y a pas de problème.

M. Jean-François LAMOUR. - Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame, vous avez la parole.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaite saluer le travail de tous les professionnels et bénévoles qui œuvrent pour nos enfants et nos jeunes en difficulté, à l'occasion de l'examen de ce programme.

Si la rédaction d'un tel document relève d'une obligation légale, il me semble qu'elle ne doit pas se limiter à un exercice formel dont on s'acquitte avec la bonne conscience du devoir accompli. La protection de l'enfance est un sujet trop important. Le Département de Paris doit se doter d'une stratégie en vertu de la loi qui réaffirme son rôle central.

C'est pourquoi j'estime qu'un tel schéma directeur doit être un outil très concret, factuel, auquel se référer en permanence pour conduire l'action publique au service des plus jeunes.

Paris est particulièrement concernée par tous les problèmes des enfants et des adolescents. Dans les familles monoparentales, surreprésentées à Paris, chaque épreuve de la vie prend immédiatement une très grande ampleur. Les Parisiens subissent un chômage structurellement plus élevé que la moyenne régionale, qui n'épargne pas les jeunes, surtout dans le nord et l'est de la Capitale.

Les jeunes Parisiens se droguent de plus en plus. Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, 54 % des 17 ans ont déjà touché au cannabis dont on ne répétera jamais assez quels en sont les méfaits. Il en est de même pour l'alcoolisme qui s'est fortement développé chez les jeunes depuis 2005. Le suicide touche aussi davantage les jeunes Parisiens.

Ce schéma est censé structurer et anticiper la réponse publique face à toute détresse susceptible de compromettre le développement des jeunes et des très jeunes Parisiens. L'enfance en danger prête d'autant moins à la polémique que vous avez conduit l'exercice, reconnaissons-le, avec sérieux. Néanmoins, il me semble utile de formuler quelques remarques ou regrets sur ce document, toujours dans un esprit positif.

On sent qu'un grand travail de recensement de l'existant a été accompli, d'où un très grand nombre d'actions opérationnelles. Malheureusement, il est difficile de distinguer l'essentiel du détail.

L'évaluation des besoins semble être un véritable problème, ce que la Cour des Comptes a d'ailleurs constaté. Est-ce pour cela que le diagnostic ne pose pas clairement la question de l'adéquation entre les besoins et l'offre ?

Il revient au lecteur de rassembler les morceaux épars dans le texte pour découvrir au détour d'une phrase qu'il manque globalement 1.000 places d'accueil mais que les pouponnières ont un excédent de capacité de 10 à 15 %. De même, il faut une lecture très attentive pour débusquer les principales dispositions, comme celle de créer une Maison des adolescents dans le nord-est de Paris ou quatre centres d'accueil de jour pour les enfants et préadolescents.

Le manque de hiérarchisation des propositions se double d'un manque de quantification. Combien faut-il "budgéter" pour créer et faire fonctionner tous ces grands projets ?

Ce texte est pourtant censé être, à la base, un document de programmation des équipements et des services à créer. Comment alors mesurer la pertinence de chaque projet ? Par manque de recul, le pilotage de la stratégie risque de s'avérer difficile et son suivi davantage encore.

En définitive, la complexité du document reflète la complexité du dispositif, qui est certes énoncé mais non pas remis en cause. Vos propositions se greffent sur l'existant en tentant de pallier les difficultés de coordination. Cette complexité a un coût : coût d'inefficacité, coût de structure alourdie et difficile à coordonner.

Lorsqu'il s'agit d'enfance en danger, le manque de coordination peut s'avérer très grave si un signalement n'est pas traité avec toute la célérité requise ou que l'information se perd dans les méandres administratifs. De ce point de vue, ce schéma est trop respectueux de l'ordre administratif établi. Si l'ordre administratif est respecté, les élus en restent les grands absents. Ils ne sont cités qu'à deux reprises et de manière très accessoire pour information.

On peut saluer, en revanche, votre volonté de déconcentration dans les arrondissements. Il me semble, cependant, que la protection de l'enfance à Paris pourrait davantage s'appuyer sur le rôle de médiation que savent jouer les mairies d'arrondissement, peut-être dans le cadre des partenariats que vous évoquez. La mairie d'arrondissement est la maison commune où doivent se réunir tous les acteurs, que ce soient les équipes scolaires, les parents, les forces de parole, la justice ; dans le 7e arrondissement, est organisée prochainement une rencontre avec toutes les parties prenantes, suite à des signalements répétés sur des problèmes de sécurité autour du collège et lycée Victor-Duruy.

Je souhaite que des rendez-vous réguliers aient lieu avec les élus sur le suivi de ce schéma départemental que vous allez piloter.

Quant au fond, nous regrettons que le mot "suicide" n'apparaisse qu'une seule fois dans les 112 pages du rapport, alors que c'est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 24 ans. Il aurait été par ailleurs également intéressant de placer la protection de l'enfance dans la perspective du Grand Paris, même succinctement et de l'articuler avec les dispositions prévues par l'État en faveur de la jeunesse en matière de formation ou d'orientation, par exemple.

En définitive, tout en saluant le travail accompli, nous formulons le vœu que la politique de protection de l'enfance et de la jeunesse soit moins technocratique et implique davantage les élus parisiens. Nous souhaitons que le vote de ce document ne soit pas une formalité qu'on oublie jusqu'au vote de sa version suivante mais marque notre engagement d'élus sur la durée, pour répondre de cette lourde responsabilité qui est la nôtre, sur un sujet aussi sensible que l'enfance.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Président, les chiffres du secteur de la prévention et de la protection de l'enfance sont significatifs. 5.000 salariés, dont 2.800 du Département et 2.200 au travers les quelques 200 associations partenaires, 58 équipes de prévention, le deuxième budget du Département : 310 millions d'euros, 50.000 personnes accueillies dans 34 centres sociaux, 26.000 enfants ou jeunes confrontés à des difficultés de tous ordres, social, économique, éducatif ou familial, 5.000 enfants placés, 5.000 suivis à domicile ou en insertion. Voilà, je crois, qui est révélateur de l'ampleur du débat de ce matin.

Et je pense que contrairement à ce qui a été dit par la droite lors du débat budgétaire, nous n'entendons pas qu'il y a ici trop d'effectifs. C'est la coutume des libéraux, il y a toujours trop de fonctionnaires sauf dans tous les secteurs dont on parle. J'en profite donc, au nom des quatre élues républicaines socialistes, et je me permets, Monsieur le Président Jean-Pierre CAFFET, au nom du groupe PS/RGA auquel nous sommes désormais rattachées et - oserais-je ? -, au nom de l'ensemble de la majorité, de saluer, comme vous venez de le faire, Monsieur le Président, le travail remarquable de ces fonctionnaires départementaux, l'investissement humain de chacun d'entre eux dans cette délicate et importante mission.

Le précédent schéma 2003-2008 a déjà permis la mise en place de moyens supplémentaires, 8 nouveaux centres sociaux, 6 nouvelles équipes de prévention, 2 services d'accueil de jour, un centre parental, un centre d'accueil familial, une cellule d'accueil des mineurs étrangers isolés entre autres.

Renforcer les actions de prévention, adapter et diversifier les modes de prise en charge restent les mots d'ordres fondamentaux du nouveau schéma. Pourquoi ?

- D'abord parce que Paris a des spécificités, beaucoup de familles mono-parentales, de familles en situation de précarité dans des conditions de logement difficiles, souvent instables, une forte densité urbaine avec des quartiers défavorisés concentrés dans le Nord-est de la Capitale et enfin un nombre important de mineurs étrangers isolés. Notons que la crise économique et sociale que nous traversons renforce ces difficultés et que les familles cumulent souvent les problèmes.

- Ensuite, parce que notre Municipalité et son adjointe en charge, Mme Myriam EL KHOMRI, font montre de cette volonté d'évolution, d'adaptation, de proximité et également de mise dans le coup des familles et des jeunes.

L'Aide sociale à l'enfance intervient sur des milieux des personnes mineures ou adultes qui sont fragilisés. C'est ce que met en avant la démarche de Mme Myriam EL KHOMRI à travers sa volonté d'agir le plus en amont possible avant que le problème n'ait atteint une trop grande ampleur, d'impliquer les familles dans la recherche d'une solution et d'obtenir ainsi leur adhésion. Une prise en charge réussie est une prise en charge qui tient le mieux compte de la réalité vécue par le jeune et sa famille. Je suis donc particulièrement satisfaite de la volonté d'organiser des parcours éducatifs personnalisés. Ceci exige la diversification des services d'accueil, des modes d'intervention, des modes d'hébergement, y compris le maintien à domicile et l'accueil de jour. La prise en charge globale exige le décloisonnement des dispositifs et nécessite une bonne coordination de l'ensemble des intervenants. Il faut sortir des schémas "enfant en difficulté égale délinquant ou délinquant potentiel".

Je veux également saluer la mise en place des différentes formes de parrainage, qui recréent du lien social et permettent d'amarrer l'enfant, quelquefois sa famille, à la société. Quant aux vrais efforts de proximité, ils sont symbolisés par l'ouverture dans les jours qui viennent, d'un bureau déconcentré de l'A.S.E. dans le 20e arrondissement, arrondissement populaire s'il en est.

Un mot des personnels, car notre politique repose grandement sur la qualité de ceux-ci. Plus de la moitié dépendent directement de nos services. Au moment où l'État se désengage de ces secteurs comme d'autres, nous avons augmenté le nombre d'éducateurs de rue ou de travailleurs sociaux. Je salue tout particulièrement le fait de donner un véritable statut à nos environ 900 assistants familiaux car voici plus de 25 ans que cette profession attend une véritable reconnaissance. Une remarque, la majeure partie de ceux-ci sont en province ou au mieux en Ile-de-France. Il me semblerait utile de travailler avec l'ensemble des services concernés pour que des logements suffisamment grands puissent être attribués à ces personnes à Paris. Nous en avons besoin.

Je ne terminerai pas sans dire à Mme EL KHOMRI tout le soutien qui doit lui être apporté dans sa détermination à mener une politique humaine, juste et efficace auprès de ces jeunes Parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Monsieur le Président, chers collègues.

C'est un document d'une grande qualité qui nous est soumis aujourd'hui pour la prévention et la protection de l'enfance à Paris jusqu'en 2014. Face à des besoins qui évoluent et sont en augmentation, la Ville prévoit en effet à la fois d'adapter ses dispositifs actuels et d'accroître son effort budgétaire. Cela est particulièrement vrai pour les mineurs isolés étrangers, car il faut bien se rendre compte que sur les 5.000 enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, 1.000 d'entre eux seront étrangers. Leur nombre est ainsi en augmentation de plus de 150 % en 3 ans. Et s'il n'est pas normal que la Ville de Paris se retrouve seule face à un problème d'une telle ampleur, je sais que la Municipalité, et Mme Myriam EL KHOMRI en particulier, ne ménagent pas leurs efforts pour prendre en charge celles et ceux qui avant d'être des étrangers sont d'abord pour nous des mineurs isolés présents dans notre ville et donc à protéger.

Les mineurs concernés sont d'origines très diverses, ils viennent d'Afrique ou de plus en plus souvent d'Asie. Les mineurs afghans sont très nombreux parmi eux, je le sais bien, en tant que maire du 10e arrondissement. Le phénomène s'est encore accru depuis le démantèlement de la jungle de Calais sans aucune alternative sérieuse mise en place pour prendre en charge ces migrants.

La situation est à cet égard critique à Paris, et en particulier dans mon arrondissement. Alors que l'État abandonne de plus en plus les exilés et les territoires où ils sont présents, je tiens à dire que l'action de la Municipalité en la matière fait aujourd'hui honneur à Paris.

Il nous faut mettre en valeur cette action. Après avoir créé en 2003, au sein de l'Aide sociale à l'enfance, une cellule spécifique d'accueil des mineurs isolés étrangers et accru le nombre de places, il est prévu pour la période qui s'ouvre, 85 places supplémentaires. Je peux témoigner de la réalité de cet effort et aussi de sa qualité avec l'ouverture en janvier, il y a un mois, d'un lieu d'accueil et d'hébergement pour 25 jeunes, boulevard de Strasbourg dans le 10e arrondissement.

Les jeunes qui sont confiés à l'association "France Terre d'Asile" bénéficient également d'un suivi socio-éducatif, car nous devons offrir à ces adolescents qui ont connu des parcours terribles et souvent dramatiques, et j'entends que certains veulent les renvoyer faire la guerre, la possibilité de rester en France et d'y entamer un parcours d'insertion même si tous bien sûr ne saisiront pas cette opportunité. Il faut d'ailleurs rendre hommage, comme cela a été fait ce matin, au travail très difficile mais indispensable des professionnels fonctionnaires et associatifs, à toutes les étapes du processus, pour donner à ces jeunes une chance.

Au total, le coût de la prise en charge des mineurs isolés pour Paris est donc désormais de 40 millions d'euros par an. C'est un exemple frappant du transfert de charge sans contrepartie de l'État vers les Départements. La loi de 2007, qui confie aux Départements la responsabilité principale dans ce domaine devait d'ailleurs s'accompagner d'un fond de compensation, qui n'a jamais vu le jour, et dont le Premier Ministre refuse toujours la création.

Même pour l'accueil d'urgence, qui est de la responsabilité de l'État, et la mise à l'abri d'urgence des mineurs, c'est la Ville qui assure en grande partie cette mission, afin qu'aucun d'entre eux ne se retrouve à la rue.

Comme maire du 10e arrondissement, je veux aussi réaffirmer que c'est pour moi un souci de tous les jours.

Est-il normal de laisser Paris prendre en charge, quasiment seul, un tel afflux de mineurs isolés étrangers, alors que leur arrivée est due à des problèmes internationaux et à la politique du Président de la République et du Gouvernement en matière d'immigration ? A l'évidence, non.

C'est pourquoi Paris, au-delà de l'effort qu'elle continuera de réaliser, comme le montre le schéma que nous étudions aujourd'hui, doit légitimement et sans relâche continuer d'exiger plusieurs choses. C'est, d'une part, une participation financière de l'Etat à la prise en charge d'un problème, dont il n'a pas le droit de se décharger sur une collectivité locale, fusse-t-elle Paris.

Ensuite, c'est la mise en place d'une plate-forme régionale sous l'égide du Préfet de Région, afin de coordonner les actions menées, mieux orienter les mineurs et répartir plus équitablement l'effort. Sans cela, et comme maire d'arrondissement confronté directement au problème, je dois dire que la situation risque de devenir intenable dans les mois et les années qui viennent.

La Ville prend ses responsabilités, et même au-delà de ses responsabilités aujourd'hui, que le Gouvernement en fasse autant !

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Merci à tous. Pour répondre à toutes ces excellentes interventions, je vais donner la parole à Mme Myriam EL KHOMRI, en lui rappelant que si elle a des arguments, par rapport à tel ou tel vœu, elle les exprime dès maintenant, parce que tout à l'heure ce sera seulement favorable ou défavorable.

Mme Myriam EL KHOMRI, qui a été fortement encouragée aujourd'hui, a la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je tiens tout d'abord à vous remercier tous pour l'ensemble des interventions, même si je reviendrai sur certains points tout à l'heure. Je crois, Monsieur le Président, que lorsque vous m'avez donné cette délégation, je ne savais pas à quel point cela pouvait être un véritable combat et combien tous nos discours sur l'égalité des chances prenaient sens dans ce domaine quand on voit véritablement ce que vivent ces jeunes.

Il s'agit, vous l'avez dit, de jeunes en difficulté, d'enfants victimes. C'est vrai que, dans notre République, on ne part pas tous avec les mêmes chances. Je crois qu'au cours des débats de ce matin, les facteurs de risque qui on pu être identifiés, comme les familles monoparentales, comme la précarité, nous montrent à quel point les besoins en la matière sont grands et l'importance aussi d'avoir un front uni sur ces sujets.

Un front qui nous permette justement de véritablement aider, en amont bien sûr, toujours le plus en amont possible, et avoir aussi un respect pour ces jeunes et se dire que, quelque part, notre mission est également de casser un peu l'image d'enfants difficiles. Je pense, avant tout, qu'il s'agit, comme je le disais, d'enfants victimes, qui vivent de véritables difficultés.

Je crois qu'il était important d'avoir un débat ce matin sur ce sujet, aussi pour les soutenir car, en tant qu'élue, je peux vous dire quelle joie de pouvoir par exemple leur remettre des diplômes, quand on voit le courage dont ils font preuve. Quand M. Rémi FÉRAUD parle des mineurs étrangers isolés, oui, nous pouvons être fiers qu'ils acquièrent des diplômes, aussi rapidement qu'ils apprennent le français et qu'ils réussissent à s'intégrer par la suite. Je crois que la meilleure évaluation est justement leur régularisation, question qui se pose aussi au terme de leur prise en charge et qui est extrêmement importante.

Je répondrai à plusieurs éléments concernant les interventions. Le premier porte sur le sujet connexe de la prévention de la délinquance. Je pense que tout le monde est d'accord pour dire qu'un enfant désiré, accueilli et protégé par des parents, dans un cadre matériel de qualité, a plus de chance qu'un autre de respecter un ordre social dont il voit l'intérêt.

Qui peut donc nier que ce qui est bon pour la protection de l'enfance soit au final bon pour la prévention de la délinquance juvénile ? Ce que je reproche à l'Etat, c'est qu'il y a deux lois qui ont été adoptées le 5 mars 2007 : une sur la prévention de la délinquance et une sur la protection de l'enfance.

Sur la prévention de la délinquance, le fonds de financement a tout de suite été créé. Sur la protection de l'enfance, trois ans après - oui, je peux bien comprendre qu'il y a des choses difficiles, que le décret relève de deux organismes différents - le fonds sur la protection de l'enfance n'a toujours pas été créé. Pourtant, je crois que la meilleure prévention de la délinquance, c'est aussi de prendre en charge l'enfance en danger. C'est le premier point.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Sur la protection judiciaire de la jeunesse, le recentrage de leurs activités sur le pénal, c'est justement ce que nous leur reprochons car, la prise en charge d'un jeune, c'est aussi de l'éducatif et du social, c'est ne pas oublier qu'il est un adulte en devenir. Donc, l'enjeu qui se joue ici est véritablement de permettre au personnel de la P.J.J. de pouvoir continuer à suivre un jeune, à la fois sur le plan éducatif et sur le plan pénal. Ce recentrage, c'est ce que nous pose problème.

De plus, Madame DOUVIN, vous avez indiqué que, dans le 15e arrondissement, un foyer P.J.J. allait être créé, mais justement il en existe un à la Croix-Nivert : c'est un centre d'accueil d'urgence pour les adolescents.

Ce que nous propose aujourd'hui la P.J.J., c'est que le Département trouve de nouveaux locaux pour que, nous-mêmes, nous puissions recréer ce centre d'accueil d'urgence, pour pouvoir installer cette nouvelle structure en lieu et place. Cela nous pose une difficulté, et quand on parle de désengagement, c'est aussi de cela qu'il s'agit.

Beaucoup l'ont dit, il s'agit ici d'une vraie politique de solidarité, d'efficacité aussi pour repérer le plus en amont possible, d'ancrage sur les territoires, de lien avec les élus d'arrondissement et qui implique beaucoup d'autres politiques. Je pense à celle qui est menée par Mme Olga TROSTIANSKY, à celles menées par M. Jean-Marie LE GUEN, par Mme Colombe BROSSEL, également par M. Jean-Yves MANO au titre du logement.

Ce que nous préconisons notamment dans ce schéma, c'est vraiment de se rapprocher des territoires pour prendre les éléments, les informations préoccupantes le plus en amont possible.

Je voudrais ici saluer l'ensemble des personnels qui assistent à nos travaux, qu'ils soient directeurs d'établissement, agents du bureau d'Aide sociale à l'enfance, mais également l'ensemble des associations, et je pense aussi aux centres sociaux et à leurs nombreux bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour les enfants et leur famille.

Nos amis communistes ont proposé un vœu, justement sur les loyers des centres sociaux. Je tenais à dire que je leur propose un autre vœu de substitution et je les invite donc au retrait de leur proposition parce que nous avons récemment voté un vœu, en novembre dernier précisément, sur les loyers de ces centres sociaux, avec un travail entrepris avec Mme Gisèle STIEVENARD et M. Jean-Yves MANO. Le travail est en cours, c'est pourquoi nous préférons proposer ce vœu de l'Exécutif.

Je souhaite préciser que quand on parle du désengagement de l'Etat au niveau des centres sociaux, il ne s'agit pas de la C.A.F. En effet, la C.A.F. est un très bon partenaire. Il s'agit de deux outils, les ateliers socio-linguistiques, qui sont quand même un gage d'intégration pour les familles primo arrivantes et l'accompagnement à la scolarité.

Pour ceux-là, nous déplorons, en effet, des désengagements de l'Etat. Ce qui n'est encore une fois pas normal. Je crois qu'il s'agit de donner aux familles la possibilité de bien comprendre les institutions, que ce sont vraiment des outils de prévention précoce qui nous permettent de travailler sur le long terme.

La prévention en fin de compte, tout le budget qu'on y met aujourd'hui, ce sont finalement des économies à long terme, parce que nous aurons mis en place l'ensemble des mesures pour éviter que des situations ne se détériorent. Je crois que c'est bien là également l'enjeu.

Sur les vœux également déposés par le groupe communiste sur le contrat de responsabilité parentale et le couvre-feu, bien évidemment nous émettons un avis favorable, mais je pense qu'il ne faut pas être angélique. Dans le 18^e arrondissement, j'ai la charge de la prévention et de la sécurité et je peux vous dire, en effet, qu'il n'est pas bon pour des enfants de moins de 13 ans de rester dans la rue la nuit. C'est évident. Mais pour cela, je pense que des outils existent déjà et vous en avez eu quelques illustrations comme la cellule de recueil des informations préoccupantes, qui vise justement à signaler ce type d'enfant pour qu'un travail d'accompagnement des familles puisse être mis en œuvre.

S'agissant du contrat de responsabilité parentale, Monsieur le Président, vous avez déjà répondu en 2008 que vous ne souhaitiez pas le mettre en œuvre à Paris. En effet, les familles concernées ont souvent des difficultés financières et peut-on sérieusement prendre le risque de les aggraver encore ? Je ne le crois pas. Nous devons véritablement les aider, les accompagner et cela, avec efficacité. C'est pourquoi, Madame Véronique DUBARRY, quand vous parlez des comités de prévention - protection - enfance - famille, il est évident que nous le faisons avec l'adhésion des familles, sauf quelques exceptions - je pense par exemple à des cas de maltraitance sexuelle où cela n'est pas réalisable - mais nous le faisons à chaque fois que cela est possible. Je crois que ces mesures, comme les aides éducatives, qui peuvent être demandées en accompagnement, concourent justement à soutenir les familles avec un travail rapproché de l'ensemble des services, et c'est pour moi également une chose extrêmement importante.

S'agissant de la proposition de vœu de M. Jean-Marie CAVADA sur le statut d'adoptant européen, je pense que c'est une démarche extrêmement intéressante pour le Département, que de travailler cette question et d'échanger avec d'autres collectivités.

Le champ d'actions au niveau européen est bien évidemment important sur le champ de l'adoption mais doit l'être également sur d'autres champs. Je pense aux mineurs étrangers isolés. C'est un problème qui touche de nombreux pays européens. Les jeunes passent par beaucoup de capitales avant d'arriver sur le territoire parisien, et je crois que cette dimension européenne peut également nous aider dans ce cadre.

Enfin, j'ai été interrogée sur l'apport de la Région Ile-de-France dans le champ de la protection de l'enfance. Je voulais dire à ce sujet que la Région a investi dans la structure du 20, boulevard de Strasbourg que nous avons inaugurée récemment, plus de 400.000 euros. Et puis, nous allons relocaliser le centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul, pour lequel la Région nous aide à hauteur de 8 millions d'euros d'investissement, ce qui est extrêmement important aussi. Sur 26 millions d'euros de budget total, il fallait également saluer cet effort.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas terminé, mais vous pouvez applaudir, il n'y a pas de problème.

(Rires).

Allez, Myriam !

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Il y a encore beaucoup de choses à dire, mais le temps est court. Je pense avoir répondu à quelques interrogations, si ce n'est celles de Mme ONGHENA, au sujet desquelles je trouve que vous n'avez pas véritablement lu le Schéma départemental.

Le lien, par exemple, entre V.V.V. et l'Aide sociale à l'enfance. Vous n'êtes pas sans ignorer que des familles sont hébergées à l'hôtel au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Orienter ces familles vers des dispositifs "Ville, Vie, Vacances" pour éviter aux enfants d'être dans les chambres d'hôtel pendant les vacances, je pense que cela coule de source. Il paraît donc évident que le dispositif V.V.V. vient en soutien à ce type de mesure.

Je crois que redonner la parole aux familles, les aider à formuler leurs besoins, les éclairer sur leurs droits et leurs responsabilités et sur ceux de l'enfant, prendre le temps de l'évaluation concertée - c'est ce que nous proposons -, telles pourraient être quelques-unes des voies par lesquelles notre société répond aux impératifs de justice sociale, de protection de l'enfance et de droit des familles.

C'est là notre engagement et je crois que ce schéma est véritablement là pour le prouver.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

M. LE PRÉSIDENT. - Tu n'as pas fait exprès de te faire applaudir deux fois ?

(Rires).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - J'aime bien ça !

M. LE PRÉSIDENT. - En tout cas, merci beaucoup pour cet excellent exposé.

Chers amis, avant de passer au vote du projet de délibération, je vais mettre aux voix les vœux qui ont été déposés.

Il y a d'abord une proposition de vœu n° 1 G qui, théoriquement, pourrait être retirée au bénéfice du vœu n° 1 G bis, mais je crois qu'elle est maintenue.

L'avis est donc défavorable sur la proposition de vœu n° 1 G ?

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Défavorable !

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2010, V. 1 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Si j'ai bien compris, la proposition de vœu n° 2 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a reçu un avis favorable. Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 2 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Quel est l'avis de l'Exécutif sur la proposition de vœu n° 3 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ?

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 G déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 3 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Quel est l'avis de l'Exécutif concernant la proposition de vœu n° 4 G déposée par le groupe Centre et Indépendants ?

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure. - Favorable.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 G déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 4 G).

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 28 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DASES 28 G).

(Applaudissements).

C'est très bien pour les gamins concernés !

2010, DVD 56 G - Approbation du principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris (17e et 18e) et du principe d'une délégation de compétence à la Ville de Paris par le STIF pour la mise en oeuvre de ce service.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 56 G concernant l'approbation du principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris (17e et 18e) et du principe d'une délégation de compétence à la Ville de Paris par le STIF pour la mise en oeuvre de ce service.

Je donne d'abord la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Mes chers collègues, ce projet de délibération concernant le minibus dans le 17^e arrondissement nous permet évidemment de remettre en lumière le projet de minibus dans le 15^e arrondissement.

Ce projet et le projet du 17^e démontrent la faisabilité d'un tel sujet. Ce projet nous tient à cœur, les élus du 15^e, et je profite de cette délibération pour reprendre la parole suite à notre échange, Madame LEPETIT, en 3^e Commission, et à vos déclarations quant aux délais de faisabilité.

Vous nous avez dit, si j'ai bien compris, que vraisemblablement des études techniques de faisabilité étaient d'ores et déjà lancées par la DVD pour le 15^e arrondissement, qu'une concertation pourrait être lancée dans le 15^e à partir de cette année 2010, ce qui pourrait permettre une mise en service pour une fin d'année 2011, c'était là-dessus qu'on s'était quittés à l'issue de la 3^e Commission.

D'ores et déjà, par des réunions de concertation menées par M. Jean-François LAMOUR, le député du Sud du 15^e, et M. Philippe GOUJON, le maire du 15^e, par des réunions de travail, par des conseils de quartier, par des vœux déposés et adoptés par la droite du 15^e au sein du Conseil d'arrondissement et votés au sein du Conseil de Paris alors que la gauche, encore une fois, et nous le déplorons, ne nous a pas suivis sur ce sujet, nous avons déjà travaillé sur ce projet de minibus dans le 15^e.

C'est la raison pour laquelle je reprends la parole pour vous demander deux choses en miroir du projet du 17^e qui va, et nous nous en félicitons, voir le jour.

Premièrement, est-ce que les délais dont vous nous avez fait part au cours de la 3^e Commission sont des délais que vous pouvez nous confirmer ici en séance ? Je ne demande pas une date exacte mais un ordre de grandeur.

Deuxièmement, compte tenu du travail déjà accompli par les conseils de quartier, par les échanges que nous avons eus entre élus, et je me souviens d'une réponse que l'Exécutif municipal a faite à l'un des vœux de M. Jean-François LAMOUR sur cette question ; du travail est déjà fait. Y a-t-il possibilité, selon vous, de raccourcir ces délais pour que le 15^e arrondissement, enfin, puisse accueillir le minibus qu'il appelle de ses vœux et que les habitants attendent ? On nous en a encore parlé sur les marchés ce week-end.

Une dernière chose, je vois que beaucoup de déclarations sont faites, et je regrette que Mme HIDALGO ait quitté l'hémicycle alors même que nous abordons un problème du 15^e. Beaucoup de déclarations sont faites dans le cadre de cette campagne des élections régionales, et je m'étonne que Mme HIDALGO, derrière toutes ses déclarations de principe, la main sur le cœur, n'ait pas trouvé utile de soutenir ce projet de minibus dans le 15^e plus avant. Quand on est première adjointe au Maire de Paris et tête de liste, on peut avoir des prétentions et en tout cas l'envie de concrétiser certains projets pour l'arrondissement dont on est l'élue. C'est quelque chose que nous dénonçons parce que franchement, c'est vraiment se moquer du monde et des habitants du 15^e.

Madame LEPETIT, notre demande est simple : en parallèle de ce qui est fait dans le 17^e, à quand ce minibus dans le 15^e ?

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Mme HIDALGO est présente à cette séance et l'est depuis le début de la séance. Il n'est pas utile d'être polémique.

Mme LEPETIT va vous répondre sur le fond.

Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3^e Commission. - Merci, Madame la Présidente.

Je suis très heureuse de pouvoir présenter au Conseil de Paris l'approbation du principe de création d'une traverse, d'un minibus de quartier dans les 17^e et 18^e arrondissements.

Nous avons eu une large concertation pour cette création d'une quatrième traverse à Paris et nous avons donc, lors de notre dernière réunion publique qui remonte à décembre 2009, approuvé le principe d'un itinéraire.

Nous avons également ce projet de délibération à la fois pour valider le principe de création de cette traverse mais aussi pour solliciter la délégation de compétence auprès du S.T.I.F., afin que nous puissions mettre en œuvre ce bus de quartier.

Pour mémoire, d'ailleurs, je rappelle aux Conseillers de Paris que nous avons également sollicité la délégation de compétence auprès du S.T.I.F. concernant les trois traverses existantes. Nous le faisons ainsi pour cette quatrième.

J'en profite, bien évidemment, pour redire à M. MENGUY, et j'espère que je vais le rassurer, comme j'ai tenté de le faire pendant les travaux de notre commission, que si les délais sont longs, c'est effectivement parce qu'il faut poursuivre les études et mener la concertation. J'ai bien entendu que la concertation dans le 15^e arrondissement était déjà engagée et, je le sais, vous avez d'ailleurs formulé un certain nombre de vœux à ce sujet. Donc, au contraire, c'est très bien, puisque toute concertation engagée sur un projet permet, c'est vrai, qu'il soit mieux connu par les habitants et que, lorsqu'on entre dans le vif du sujet et qu'il faut discuter des tracés précisément et des arrêts du bus, on va dans ces cas-là un peu plus vite, puisque les conseils de quartier, par exemple, sont déjà mobilisés sur cette question.

Je me réjouis donc que les élus du 15^e arrondissement soient tous mobilisés sur ce sujet.

J'en profite d'ailleurs pour dire à M. MENGUY qu'il ne faut pas faire de procès de mauvaise intention à la gauche du 15^e parce que non seulement Mme HIDALGO soutient ce projet mais elle en est surtout à l'initiative. J'ai le souvenir très précis que, lors de la campagne municipale, elle était à l'initiative de ce projet et nous étions d'ailleurs tous d'accord.

Donc, cessons là les polémiques, puisque tout le monde est d'accord ! Tant mieux ! Tant mieux ! Quand il y a unanimité sur un projet, c'est formidable.

En plus, je vous l'avais dit, je vous ai donné un calendrier, je ne vous ai pas dit fin 2011 pour la mise en service de la traverse du 17^e, j'ai été plus prudente, je vous ai dit 2012. C'est en tout cas l'objectif que nous poursuivons, puisque, vous le savez comme moi, on ne peut pas décider de la date avant même que la concertation officielle soit engagée. Mais vu le travail qui a été mené par les élus de la majorité et de l'opposition du 15^e arrondissement, je suis certaine que nous pourrons aller vite.

Le délai, et j'insiste, est dû précisément à un amendement gouvernemental qui a été présenté lors de l'examen du projet de loi sur l'organisation et la régulation du transport ferroviaire. Cette loi date du 8 décembre 2009 et nous avons eu notamment, rapidement, un amendement du Gouvernement qui, au final, oblige à ce que nous mettions en concurrence les traverses et nous devons donc, bien évidemment, le faire pour les nouvelles traverses.

Nous devons le faire, bien sûr, pour la traverse qui nous intéresse aujourd'hui, celle qui concerne le 17e et le 18e arrondissements ; nous devons le faire aussi pour la traverse qui concernera le 15e arrondissement.

Cela met forcément plus de temps. Vous comprendrez, Monsieur MENGUY, que la mise en concurrence oblige le dépôt d'un certain dossier et l'élaboration d'un cahier des charges. J'en profiterai d'ailleurs pour que nous puissions, ensemble, rédiger ce cahier des charges et mettre en avant notamment la possibilité, l'ouverture en tout cas, de pouvoir promouvoir des bus électriques. Je pense que ce serait une bonne chose, car, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore dans nos bus de proximité, nos bus de quartier, des bus électriques. Je pense que c'est le moment, sans doute, avec l'ouverture de cette mise en concurrence, de pouvoir les promouvoir.

J'espère que j'ai répondu à vos questions.

J'en profite, bien évidemment, pour souhaiter que le vote du Conseil sur la traverse 17/18 soit unanime.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci de cette réponse très complète.

Monsieur MENGUY, vous vouliez ajouter un mot ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 56 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2010, DVD 56 G).

Je vous en remercie.

Décès de M. Lionel Assouad.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous demande une minute d'attention, chers collègues, dans la mesure où nous venons d'apprendre avec beaucoup de tristesse le décès de M. Lionel Assouad, ancien maire du 14e arrondissement. Je voulais indiquer à notre Assemblée que son inhumation aura lieu vendredi prochain à 10 heures 30 en l'église Saint-Philippe-du-Roule.

Bien sûr, nous lui rendrons hommage dès la prochaine séance. Nous étions nombreux à bien le connaître et à l'apprécier.

2010, DFPE 27 G - Approbation des modalités de passation et d'attribution de marchés de prestations de service relevant de l'article 30 du code des marchés publics en 5 lots pour l'exécution de prestations d'interprétariat dans les services sociaux et médico-sociaux du Département de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 27 G concernant l'approbation des modalités de passation et d'attribution de marchés de prestations de service relevant de l'article 30 du code des marchés publics en 5 lots pour l'exécution de prestations d'interprétariat dans les services sociaux et médico-sociaux du Département de Paris, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé la proposition d'amendement n° 6 G.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Oui, Madame la Présidente. Merci.

Bien sûr, ce projet de délibération, nous allons le voter, mais nous sommes un peu surpris que, parmi les langues qui ont été listées dans ce projet de délibération pour être interprétées, puisque c'est un marché d'interprétariat dont il s'agit, il y a eu un oubli manifeste qui est la langue des signes française, qui est maintenant une langue reconnue. Nous pensons que notre Municipalité s'honorerait à ne pas oublier cette langue et à la réintégrer dans ce projet de délibération.

C'est pour cela que nous avons proposé la modification de l'article 3 à deux endroits, pour que la langue des signes française soit intégrée dans ce projet de délibération.

J'espère que cela ne posera pas de problème.

Je vous en remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LE GUEN pour répondre à M. GAREL sur son amendement.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - J'y suis tout à fait favorable. Je pense qu'il faut trouver les moyens exacts de l'organisation de la chose, mais c'est tout à fait utile et nécessaire et très symbolique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 6 G déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 6 G est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 27 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2010, DFPE 27 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la loi pour l'égalité des droits des personnes handicapées.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative à la loi pour l'égalité des droits des personnes handicapées.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ, qui est là !

M. Hamou BOUAKKAZ. - Oui.

Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur la proposition de vœu que vous avez reçue.

J'observe simplement avec une certaine gravité, et mes collègues du groupe socialiste avec moi, qu'il est très facile de voter des lois dans ce pays, des lois d'opportunité, et il est beaucoup plus fastidieux et difficile de les faire appliquer. On voit que la loi de 2005 est détricotée par un Gouvernement qui entend cantonner les personnes handicapées à la stricte aide sociale et au caritatif, et qui ne souhaite pas manifestement faire droit à leur projet de vivre une vie digne et qu'elles auraient choisie.

Ce vœu vise simplement à rétablir la concertation avec le mouvement associatif qui a beaucoup fait pour l'adoption de cette loi et il vise à nous solidariser avec les personnes handicapées qui risquent d'être les grandes victimes de ces abandons.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme DUBARRY pour répondre à M. BOUAKKAZ.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, le catalogue que vous dressez donne à voir une façon d'appréhender le handicap par le Gouvernement assez problématique.

Cette façon d'envisager le handicap remet en cause l'essence même de la loi de 2005 et c'est en cela que nous ne pouvons que réagir vivement à ces multiples attaques ou à ces multiples dévoilements de l'esprit de la loi.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, je vous aurais assez volontiers suggéré une modification de ce vœu qui, par rapport à la gravité des mesures que vous détaillez, me paraît peut-être un peu en deçà de ce qu'il pourrait être. Je vous proposerai, plutôt que de redemander des concertations et de relancer la machine, tout bêtement et tout simplement que le Maire de Paris insiste auprès du Gouvernement pour que l'esprit de la loi de 2005 soit respecté et que l'Etat participe aux différentes mesures de cette loi à hauteur de ses engagements, ni plus ni moins, ce qu'il avait affirmé vouloir faire en la matière et ce que, de fait, il ne fait pas.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 5 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation de l'A.P.-H.P.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 7 G dans le fascicule, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relative à la situation de l'A.P.-H.P.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Très rapidement.

Chacun connaît la situation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et chacun sait combien la politique gouvernementale de casse du service public en général et du service public hospitalier en particulier a des implications sur l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris.

Les derniers chiffres qui nous sont donnés aboutissent à plus de 3.000, près de 4.000 emplois, aussi bien médicaux que soignants ou techniques, administratifs de supprimés.

Les conditions de soin pour non seulement les Parisiens, les Franciliens, mais au-delà, car l'Assistance publique a une aura qui va bien au-delà, deviennent très difficiles.

Voilà pourquoi, au nom du groupe PSRGA, je vous appelle à voter ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Madame la Présidente.

La situation de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et les intentions de la politique gouvernementale à son égard sont maintenant connues depuis plusieurs mois et dénoncées violemment, d'abord par l'ensemble de la communauté hospitalière et, bien sûr, par la plupart des élus - j'allais dire - quelle que soit leur sensibilité, lorsqu'ils connaissent et lorsqu'ils aiment l'Assistance publique.

Aujourd'hui, ce vœu est parfaitement légitime, parce que nous sommes entre deux. On nous annonce, ici et là, que les responsables gouvernementaux auraient renoncé à leur politique de suppression d'emplois, mais nous sommes bien en peine, aujourd'hui, d'en lire la traduction dans la presse, d'avoir un engagement écrit sur ce sujet, et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on comprend bien que les personnels et tous ceux qui sont solidaires de nos hôpitaux parisiens ne peuvent se contenter simplement de déclarations d'intention.

Qu'en est-il, parce qu'à la crise de fonctionnement des hôpitaux de Paris s'ajoute maintenant une incertitude, un temps perdu qui est particulièrement préoccupant ?

Je veux donc répondre à Mme Marinette BACHE combien je soutiens le vœu qu'elle a présenté, son interpellation et je veux tout particulièrement insister aujourd'hui pour dire qu'il faut que le Gouvernement annonce véritablement ses intentions vis-à-vis de l'A.P.-H.P., d'abord en matière de politique d'emploi, ce qui était le premier point sur lequel les personnels se sont mobilisés.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de la part de M. DEBRÉ ; vous avez la parole, Monsieur le Professeur.

M. Bernard DEBRÉ. - Merci de me donner la parole, Madame la Présidente.

L'Assistance publique, effectivement, traverse une crise difficile. Les infirmières travaillent dans des conditions délicates, les médecins sont également dans cette situation. Cela est dû à plusieurs raisons.

D'abord, l'apparition de nouvelles technologies qui coûtent extrêmement cher et qu'il est impossible de donner et de distribuer à tous les hôpitaux.

Deuxièmement, au fait qu'il est nécessaire et devient de plus en plus nécessaire de regrouper un certain nombre de services. Regrouper les services, on a commencé déjà à le faire au niveau des services de cardiologie, par exemple, de chirurgie cardiaque ; on est en train de le continuer dans d'autres domaines et dans d'autres spécialités.

Et avant d'envisager la suppression d'un certain nombre de milliers d'emplois, ce qui nous a, je l'avoue et je le répète, beaucoup perturbé, il faut envisager sereinement, avec les médecins, avec l'administration, avec les infirmières, avec aussi ceux et celles qui sont concernés, éventuellement les malades, une nouvelle structuration de l'Assistance publique. Il y a des regroupements de services indispensables, il y a la distribution des nouvelles technologies et des matériels de nouvelles technologies ; je parle des robots, par exemple ; nous ne pourrions pas en donner partout ; où doit-on les donner ? Toute cette réflexion n'est pas encore faite.

Evidemment, le vœu qui nous est proposé aurait pu retrouver chez nous un écho favorable, mais quand on parle, dans ce vœu, de la volonté du Gouvernement de privatiser l'Assistance publique, nous ne pouvons pas l'accepter.

Alors, je le dirai très simplement, oui, nous n'acceptons pas la suppression brutale sans concertation des milliers de postes, oui, nous voulons qu'il y ait une restructuration et parce que ce vœu est un peu exagéré, outrancier, nous ne prendrons pas part au vote.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Les vœux qui suivent pourront peut-être apporter des compléments.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Non-participation au vote ? Groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 6 G).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir de l'Hôtel Dieu.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien de l'Hôtel Dieu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des propositions de vœu référencées n^{OS} 8 G et 9 G dans le fascicule, déposées respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche relatives à l'avenir de l'Hôtel Dieu.

Mme Dominique BERTINOTTI est inscrite. Vous avez la parole, Madame.

Mme Dominique BERTINOTTI. - En 2004, la forte mobilisation des personnels hospitaliers, des usagers, de la population parisienne et francilienne et des élus avait permis de définir les contours de l'avenir de l'Hôtel Dieu autour d'un projet médical fondé sur les urgences, l'ambulatoire et la santé publique.

Ce projet a été longuement travaillé, enrichi, et a pris toute sa place dans la réflexion sur la restructuration hospitalière avec Cochin.

Par ailleurs, la rénovation et la modernisation des locaux de l'Hôtel Dieu ont été largement amorcés, comme en témoigne la rénovation des urgences et des urgences médico-judiciaires.

Aujourd'hui, en 2010, les déclarations contradictoires et fracassantes du directeur de l'A.P.-H.P. visent à compromettre cet avenir, des urgences dont les lits d'aval aux urgences sont compromis, un ambulatoire réduit à un ambulatoire médical et non chirurgical, une santé publique dont l'A.P.-H.P. se défait sur d'autres partenaires.

L'Hôtel Dieu, je tiens à le rappeler, c'est aujourd'hui 120.000 urgences, 350.000 consultations, 35.000 hospitalisations, un accueil très large des Franciliens, puisque 60 % des usagers viennent d'Ile-de-France hors Paris, et ceci grâce à l'excellence de la desserte des moyens de communication.

L'Hôtel Dieu, c'est aussi un budget en équilibre, dont nombre d'hôpitaux pourraient s'inspirer.

Notre attachement à une médecine efficace, innovante, publique, gage de son accessibilité pour tous, est aujourd'hui remise en cause. C'est pourquoi nous demandons que le projet cohérent de reconversion de l'Hôtel Dieu centré sur les urgences, l'ambulatoire et l'aménagement d'un pôle de santé public soit poursuivi ainsi que la rénovation des bâtiments déjà entreprise depuis plusieurs années.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Notre vœu porte également sur l'avenir de l'Hôtel Dieu et Mme Dominique BERTINOTTI a déjà dit beaucoup de choses. Cela a été dit, l'A.P.-H.P. subit un contexte extrêmement difficile avec 3 à 4.000 emplois hospitaliers qui seraient supprimés d'ici 2012 et avec des conséquences très lourdes pour l'Hôtel Dieu, situé au cœur de Paris, hôpital de proximité auquel les usagers sont particulièrement attachés.

Tout cela a fait que les inquiétudes des personnels notamment sont extrêmement fortes et ce vœu vise à ce que M. le Maire de Paris s'adresse au directeur général de l'A.P.-H.P. afin que les services hospitaliers de l'Hôtel Dieu soient maintenus.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente - Merci.

J'ai eu une demande d'explication de vote tout à l'heure de la part de M. Vincent ROGER, mais je donne tout d'abord la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour répondre aux deux interventions.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci beaucoup.

Je souhaite effectivement que l'ensemble des propositions se rassemble autour du vœu présenté par Mme Dominique BERTINOTTI, parce qu'il me paraît être le plus adapté au problème que nous rencontrons à l'Hôtel Dieu.

Tout d'abord, évidemment avant de parler de tous les problèmes d'un certain nombre d'hôpitaux et des problèmes posés par des regroupements hospitaliers, et c'est bien légitime que l'on en parle et que l'on s'en occupe, n'oublions pas la question précédente qui était le problème général de l'Assistance publique, puisque tout ceci n'est pas forcément la conséquence de la problématique générale puisque, et j'en suis d'accord avec M. Bernard DEBRÉ, il y a la nécessité évidemment d'opérer des restructurations, des regroupements hospitaliers pour des raisons qui ne sont pas financières mais peuvent être de caractère scientifique, pour des raisons qui tiennent au drame de la démographie des professions de santé, pour des raisons aussi qui au regard de l'évolution de la science font que l'hyper spécialisation de la médecine amène à ce qu'autour d'un plateau technique il y ait diverses spécialités plus nombreuses et complexes que précédemment.

Il y a une certaine logique de regroupement hospitalier qu'il faut savoir pondérer avec les problématiques de santé publique. Ceci doit donner lieu à des débats sur les regroupements hospitaliers.

Nous l'avons, nous l'aurons, et Mme Dominique BERTINOTTI pose le problème de l'Hôtel Dieu, mais évidemment tout ceci n'est possible dans des conditions satisfaisantes, que si l'ambiance générale, les moyens généraux donnés à l'Assistance publique tant en termes d'emplois que d'investissements soient à la hauteur minimum de ce qu'attend l'ensemble de la communauté hospitalière.

J'en viens à l'Hôtel Dieu pour dire qu'il y a eu longtemps l'idée de fermer l'Hôtel Dieu, au regard du fait que c'est un hôpital de taille limitée, et surtout que les investissements nécessaires à sa sécurité étaient particulièrement importants, et dans une politique très drastique et à mon avis beaucoup trop radicale d'adaptation de l'offre de soins, et j'ai eu l'occasion dans ce conseil de dire à plusieurs reprises combien ceci me paraissait tout à fait choquant, d'abord au plan des symboles puisque l'Hôtel Dieu est le lieu où s'est installée la notion d'hôpital au début du millénaire précédent, cela fait donc maintenant quelque temps que l'Hôtel Dieu existe à Paris et en soi c'est un symbole, me semble-t-il, auquel nous n'avons pas véritablement le droit de toucher.

Deuxièmement, parce que sa localisation permettait de faire de cet hôpital non pas la perpétuation d'un hôpital qui serait gêné par son environnement trop contraint, mais au contraire le lieu d'un renouveau de la politique hospitalière à Paris, avec la problématique de l'hôpital universitaire de santé publique, c'est-à-dire un hôpital qui fait de l'éducation pour la santé, un hôpital ouvert sur la ville, un hôpital où se font un certain nombre de rencontres, de réflexion et de politiques de prévention.

Alors, c'est ce que nous voulons faire, non sans difficulté parce que là encore l'ambiance générale évidemment - je n'ai pas besoin d'insister - est plutôt à l'attrition des moyens plutôt qu'à leur épanouissement, et parce que ce sont des tâches nouvelles pour un hôpital auquel Paris V est particulièrement attaché. M. Axel KHAN s'est prononcé très fortement pour cette problématique d'hôpital universitaire de santé publique ainsi que le doyen, M. Patrick BERCHÉ, de l'université de médecine de Paris V, et donc nous avons autour de cela, beaucoup de personnalités scientifiques qui veulent jouer dans cette perspective un rôle actif pour faire de cet hôpital un véritable lieu d'innovation.

Pour cela, il doit maintenir en son sein une offre de soins, non pas sans doute toute la problématique de l'hospitalisation dite de l'hospitalisation couchée - c'est un hôpital qui n'est plus adapté vraisemblablement pour de la chirurgie lourde - mais nous pouvons y faire beaucoup de pratiques de médecine ambulatoire et celle-ci doit être absolument défendue. Il faut évidemment maintenir ce lieu qui est un lieu tout à fait important.

Mme Dominique BERTINOTTI avait raison de dire que c'est un lieu de passage des urgences, petites urgences, moyennes urgences, mais très important. Voilà pourquoi je soutiens tout à fait ce vœu, et j'appelle mes collègues à rejoindre le vœu de Mme Dominique BERTINOTTI, qui sur le point que je viens d'évoquer me paraît plus adapté à l'avenir de ce que peut être l'hospitalisation publique plutôt que simplement au maintien de structures qui, comme c'est bien normal dans une discipline scientifique, méritent d'être toujours renouvelées.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente - La parole est à M. Vincent ROGER.

M. Vincent ROGER. - Madame la Présidente, pour rebondir sur ce qu'a dit M. le Professeur Bernard DEBRÉ, la majorité a le devoir sur ce sujet, sur l'A.P.-H.P. en général et sur le Hôtel Dieu en particulier, de ne pas tomber dans le piège de la caricature, de ne pas faire de récupération politique, et de rassembler les bonnes volontés puisque sur ce sujet le groupe U.M.P. y est prêt, puisqu'il a voté à l'unanimité, tout comme le conseil d'arrondissement, le vœu en question dans le 4^e arrondissement.

Je me permettrai de rappeler deux choses. Premièrement, je me permettrai de citer M. Claude EVIN, peu suspect d'appartenir à l'U.M.P., qui dans une interview récente a déclaré "l'A.P.-H.P. doit traiter son déficit, car il pénalise en outre sa capacité d'emprunt, donc d'investissement. En 2009, il a été de l'ordre de 100 millions d'euros, et il s'accélère. Si aucune mesure n'est prise, son déficit cumulé s'élèvera à un milliard d'euros en 2012. Ce n'est pas acceptable".

Le deuxième point, partageant l'avis de Mme Dominique BERTINOTTI, le projet de l'Hôtel Dieu a été longuement mûri, c'est un beau projet et c'est pourquoi le groupe U.M.P. votera pour ces deux vœux, le vœu de M. Ian BROSSAT et celui de Mme Dominique BERTINOTTI.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Je ferai une explication de vote au titre de notre groupe.

Je n'ai pas la pertinence et les qualités de ceux qui m'ont précédé, je voulais simplement dire que je partageais ce qu'avait dit M. Bernard DEBRÉ au début de son intervention, à savoir que nous devons effectivement réfléchir en permanence sur la meilleure façon de répondre aux besoins de santé de la population avec tous les moyens modernes, et y compris dans les méthodes de prévention, les méthodes de santé publique, etc. Certes, mais là on commence à l'envers et tout le monde part de cela. Nous parlons à l'heure actuelle de fermetures d'établissements, de fermetures de services. Le problème n'est pas architectural mais médical. C'est la question posée par M. Bernard DEBRÉ. C'est par là qu'il faut commencer, c'est cette question et c'est ce qui heurte la communauté hospitalière aujourd'hui, c'est que l'on commence par désigner les hôpitaux qui vont fermer.

Il y a eu une réunion extrêmement importante, sous l'égide de la direction générale, où a été établie une liste que je pourrai vous donner ultérieurement. Décider de fermer un lieu de soins sans analyse et évaluation partagées, c'est ce qui pose problème. Et par rapport à l'Hôtel Dieu, c'est encore plus scandaleux puisque j'ai participé à beaucoup de manifestations avec Mme Dominique BERTINOTTI pour "encercler l'hôpital", pour le sauver. Et aujourd'hui, l'orientation qui a été rappelée par Mme Dominique BERTINOTTI est celle que nous avons soutenue communément, lorsque pendant quelque temps, par inadvertance, j'ai présidé cette instance et qui est dans le plan stratégique en vigueur actuellement. Il est tout de même curieux qu'aujourd'hui on nous demande d'accepter sans réflexion une telle modification.

Quant au projet qu'a rappelé l'adjoint à la Santé, en matière de santé publique, je suis à l'origine de l'initiative du Professeur Antoine FLAHAUT, (aujourd'hui directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique), d'aller vers une réflexion pour venir à cet endroit. C'est moi, lorsqu'il m'a rencontré, qui le lui ai suggéré. Il n'y a pas de contradiction à condition qu'on ne nous dise pas que l'Université, que l'on veut créer à cet endroit, d'école de santé publique, soit installée à la place du projet actuel. Mais il y a la place, à condition qu'on le veuille vraiment.

Pour tout cela, je trouve que le Maire de Paris vient de faire une excellente déclaration, et il faut adopter cette méthode, qui replace au centre la réflexion, la réponse aux soins et la recherche, c'est-à-dire le projet médical.

Je passe sur ce que vient de dire M. EVIN, mais c'est extrêmement grave, parce qu'il parle au nom du Gouvernement, et c'est maintenant lui qui dirige l'A.R.S. Je n'aurai pas la cruauté de rappeler ce qu'il disait il y a trois ans, quand il était président de la F.H.F. (Fédération Hospitalière de France), sur les hôpitaux publics qui ne souffrent pas d'un déficit mais manquent de 2 milliards d'euros de financement. Donc, quand on veut accuser, etc. Dont acte.

Il faut donc voter ces deux vœux, et pas seulement les voter, mais s'engager dans la démarche - je pense que l'on y reviendra - proposée par M. le Maire de Paris, Président du Conseil d'administration de l'A.P.-H.P.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous maintenez donc votre vœu.

Monsieur LE GUEN, un mot de réponse.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Pour éclairer tout le monde. Je voudrais dire d'abord à M. Vincent ROGER que la meilleure façon de ne pas laisser prise à la récupération politique, c'est de s'exprimer politiquement sur le fond des problèmes.

C'est-à-dire qu'au-delà de l'Hôtel Dieu, au-delà de ce qu'a dit M. Bernard DEBRÉ, je vous le dis, je souhaite que les élus, quelle que soit leur sensibilité, prennent l'initiative de s'exprimer sur le fond du dossier, et pas simplement ponctuellement. Et pas simplement en justifiant les politiques qui empêchent aujourd'hui qu'il y ait une avancée sur la question de l'emploi. Et le paradoxe de votre intervention est que vous semblez soutenir un mouvement qui est celui de toute la communauté hospitalière, pour débloquer la question de l'emploi, et que l'argument que vous citez est celui qui, justement, renvoie au contraire à la suppression d'emploi au sein de l'A.P.-H.P.

Cela manque un peu, me semble-t-il, de clarté. Comme je ne pense pas que nous ayons intérêt les uns ou les autres à faire véritablement œuvre de politique politicienne sur cette affaire, je demande véritablement, étant entendu que nous sommes bien au cœur de l'idée que c'est le projet médical qui l'emporte, qu'aucun d'entre nous, me semble-t-il, n'est là pour dire qu'il faut conserver les choses, et que simplement on aura une vision nostalgique et conservatrice.

Il n'y aurait pas la nécessité, pour des raisons médicales, d'opérer un certain nombre de regroupements hospitaliers et d'évolution dans l'offre hospitalière, je vous propose que nous votions effectivement les vœux tels qu'ils sont présentés, mais j'allais dire sous l'éclairage de celui de Mme Dominique BERTINOTTI où, me semble-t-il, la perspective de l'hôpital universitaire de santé publique, qui est la perspective qui compte pour l'avenir de l'Hôtel Dieu, était franchement marquée.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 7 G).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 8 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des services de l'hôpital Bichat (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 10 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative au maintien des services de l'hôpital Bichat (18e).

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci. Je serais bref parce qu'on a déjà beaucoup parlé des hôpitaux dans les vœux précédents.

Ce vœu émane du 18e arrondissement et a d'ailleurs été voté à l'unanimité dans cet arrondissement, y compris par les élus de l'opposition.

L'hôpital Bichat est un hôpital auquel les habitants du 18e arrondissement sont particulièrement attachés. Hôpital qui risque, lui aussi, d'être menacé par les réorganisations que subit l'A.P.-H.P., avec un problème spécifique à l'hôpital Bichat, qui concerne un service de pédopsychiatrie, puisque ce service est aujourd'hui menacé, dans la mesure où les locaux, qu'il occupe rue Binet, devraient être détruits tout prochainement et qu'à ce jour, aucune nouvelle implantation n'a été annoncée.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à travers ce vœu deux choses. La première que nous adressons au directeur de l'hôpital Bichat, afin qu'il s'assure que l'espace dédié à l'accueil de pédopsychiatrie sur le 18e arrondissement ne sera en aucun cas réduit. La deuxième chose que nous demandons, c'est que nous interpellions le directeur général de l'A.P.-H.P., afin que celui-ci informe les élus municipaux du projet qu'il entend proposer pour l'avenir de l'hôpital Bichat et de ses services.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - S'agissant, non pas à proprement parler du service de pédopsychiatrie en tant que tel, mais du problème du C.M.P., je suis en mesure de vous indiquer que la Ville travaille avec l'Assistance publique à trouver des locaux, y compris hors l'hôpital Bichat, à proprement parler. Nous approuvons donc tout à fait ces vœux, avec les précisions que j'ai apportées.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Bernard DEBRÉ m'a demandé la parole pour une explication de vote.

M. Bernard DEBRÉ. - Je voudrais, à l'occasion de cette explication de vote, reprendre ce qui vient d'être dit par M. Alain LHOSTIS et M. Jean-Marie LE GUEN. Vous voyez qu'on peut, dans ce domaine, avoir un consensus.

Ce consensus est important, parce que le but est d'offrir aux patients et aux patients de Paris, de l'Ile-de-France et d'ailleurs, le meilleur service possible. Quand on dit le meilleur service possible, cela veut dire qu'on tiendra compte, non seulement du nombre de médecins, de la capacité de ces médecins, de la diversité des offres que nous offrirons à ces patients, et aussi la distribution du matériel de haute technologie. Il faut, non seulement qu'il y ait un plan cohérent, avant les suppressions d'emploi. Et je rejoins ce qui a été dit ici, ce plan cohérent est indispensable.

Ce vœu rentre aussi dans la même dialectique. Il est évident que sans connaître totalement les différentes modifications, qui sont indispensables encore une fois, il est indispensable de regrouper, de muscler un certain nombre de services en les regroupant.

Je pense qu'il faut voter ce vœu parce qu'il est important et il rentrera dans la modification globale de l'offre de soins de l'Assistance publique.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci. Pas d'autres demandes d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 9 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de l'hôpital Léopold Bellan (14e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 11 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'avenir de l'hôpital Léopold Bellan (14e).

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Ce vœu porte effectivement sur l'avenir de l'hôpital Bellan.

Depuis le printemps 2009, les personnels et les patients de l'hôpital Léopold Bellan se mobilisent contre la fermeture progressive de ses services. D'ailleurs, en juin 2009, le Conseil de Paris avait adopté un vœu demandant à ce que nous défendions l'hôpital Bellan.

Ce vœu vise à ce que le Conseil de Paris demande à M. le Maire de Paris de s'adresser à Mme la Ministre de la Santé et au directeur de l'Agence régionale de santé, afin de rouvrir les urgences de l'hôpital Bellan, ainsi que le service de soins spécialisé dans le traitement de la sclérose en plaque, ce qui était une spécialité de l'hôpital Léopold Bellan.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne la parole également à M. Pascal CHERKI.

M. Pascal CHERKI. - Brièvement, comme maire d'arrondissement, je voudrais dire que je voterai le vœu du groupe Communiste, parce qu'il reflète les inquiétudes de la population là-dessus. Nous-mêmes, nous sommes très mobilisés. Il y a une réunion publique en mairie d'arrondissement pour soutenir les personnels de l'hôpital. La situation est complexe, je n'en disconviens pas, mais il est important en votant ce vœu de manifester notre attachement à la défense de nos hôpitaux de proximité, et particulièrement de l'hôpital Bellan.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Jean-Marie LE GUEN a la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci.

Je voudrais dire à nos deux interlocuteurs qu'il faut quand même veiller à ce que les moyens d'un service d'urgence soient assurés à un niveau de qualité qui correspond à ce qu'attend la population.

Autant je considère avec vous, et je comprends bien avec vous, le fait que les restructurations, en l'occurrence du secteur privé hospitalier, plutôt confessionnel, pose un certain nombre de problèmes, à la fois à la population qui s'interroge et aux personnels qui peuvent être troublés dans leur exercice professionnel, autant on ne peut pas non plus s'opposer, notamment dans un site comme celui du 14^e arrondissement, où la présence hospitalière est assez forte, on peut le dire, sans exagération..., je ne pense pas, tout d'un coup, que la population, pour sa sécurité et pour la qualité de ses soins, ait à craindre par exemple, de la fermeture du service des urgences de Léopold Bellan.

Pour ma part, parce que je pense qu'il est utile que nous nous rassemblions et que nous donnions aussi un signal, dans le cadre de cette restructuration, à ce qui se passe à l'hôpital Saint-Joseph, qui est aussi en difficulté mais qui a été le résultat du regroupement, en quelque sorte, entre Léopold Bellan et Saint-Joseph.

Si nous pouvions nous mettre d'accord pour dire que nous souhaitons que les autorités de tutelle donnent les moyens à ces hôpitaux du secteur privé à but non lucratif d'assurer une continuité des soins dans la qualité, et que nous envoyions un message aux personnels de Léopold Bellan et de Saint-Joseph, je pense que nous serions plus près de la réalité et des besoins de santé de la population.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. Bernard DEBRÉ a la parole.

M. Bernard DEBRÉ. - Une explication de vote.

Léopold Bellan est certainement un hôpital très intéressant, et il fait partie des hôpitaux multiples qui existent dans le 14^e arrondissement que je ne citerai pas : ils sont nombreux, mais, et je crois qu'il faut avoir le courage de le dire, les urgences de Léopold Bellan n'étaient pas adaptées. On ne peut pas avoir de petites urgences. On ne peut pas offrir à la population un faux-semblant. Les urgences, à l'heure actuelle, nécessitent une infrastructure extrêmement lourde car il n'y a pas de petites urgences : il y a des patients qui arrivent et on découvre s'il s'agit de grandes ou petites urgences. D'ailleurs une petite urgence peut en cacher une grande. Ce service d'urgences n'était pas adapté et il était malheureusement normal qu'il soit supprimé.

Bien entendu, nous ne pouvons pas demander la réouverture. On ne peut pas demander tout et son contraire. On a restructuré, on a envoyé un certain nombre de lits de Léopold Bellan vers d'autres endroits, en particulier vers Saint-Joseph.

Il faut, dans le cadre de la restructuration de l'Assistance publique, dans le cadre de l'offre de soins regroupant l'Assistance publique et d'autres hôpitaux, avoir une vision très claire et très nette des urgences et des services de spécialités. On a parlé ici, à Léopold Bellan, du traitement de la sclérose en plaques. C'est trop pointu : on ne va pas à Léopold Bellan, développer uniquement la sclérose en plaques. Je crois qu'il est normal que nous ne prenions pas part au vote pour ne pas voter contre.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - J'ai bien entendu ce qu'a dit M. Jean-Marie LE GUEN en réponse à notre vœu. J'ai écouté ce qu'il disait, et je n'ai pas bien compris s'il était favorable ou pas à ce vœu. Je sais en revanche que nous le maintiendrons parce que nous sommes profondément attachés à l'avenir de cet hôpital.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le comité d'usagers ; j'ai également rencontré des personnels qui travaillent dans cet hôpital : ils sont très attachés à l'avenir de l'hôpital Bellan, et je souhaite que notre majorité montre aussi son soutien à ces personnels et aux habitants du 14^e.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Si vous avez bien entendu ce que je vous ai dit, je vous ai proposé qu'un vœu permette de renforcer les moyens qui sont donnés au groupe Saint-Joseph - Léopold Bellan. Je pense que toute autre politique est une politique qui ne peut pas se défendre d'un point de vue de la qualité des soins et de la sécurité des soins aux personnes, et je pense que vous avez tort d'avoir ce type d'approches car elle permet à d'autres de prôner effectivement à ce moment-là, sans aucune mesure, des restructurations qui se font sur l'emploi et sur la qualité des soins.

Avec un minimum de discernement, on est un peu plus défenseur de l'hôpital public.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur BROSSAT, il y aurait peut-être pu y avoir une évolution dans le contenu du vœu si je comprends bien l'intervention de M. LE GUEN.

M. Ian BROSSAT. - Je ne pense pas qu'il y ait ici des gens qui font preuve de discernement et d'autres qui n'en feraient pas preuve ; je crois qu'il y a un débat politique entre nous.

Tout cela fait que nous maintiendrons le vœu tel que nous l'avons présenté, et je suis profondément convaincu que les usagers, les habitants du 14^e et les personnels de l'hôpital comprendront tout à fait la position qui est la nôtre.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous nous avez déjà expliqué le sens du vote de l'U.M.P.P.A., mais je vous accorde une minute supplémentaire, Monsieur DEBRÉ.

M. Bernard DEBRÉ. - En réponse, puisque le 14^e est important, et l'hôpital Cochin est également dans le 14^e.

L'offre de soins dans le 14^e est une offre de soins importante. Nous n'avons pas le droit, à Léopold Bellan, d'offrir et d'ouvrir des urgences qui seraient des "sous-urgences" car elles n'offriraient pas les soins nécessaires aux patients.

Alors, entendons-nous bien, ce n'est pas contre le personnel, contre Léopold Bellan ; c'est simplement pour qu'il y ait une offre de soins cohérente. Alors, oui ! Il faut regrouper avec Saint-Joseph, oui ! Il faudra trouver des solutions, mais qu'on n'ouvre pas des urgences qui ne peuvent pas l'être.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je donne le dernier mot à M. Jean-Marie LE GUEN parce que toutes les thèses ont été exprimées.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je veux simplement rappeler pour que tout le monde soit informé qu'il ne s'agit pas du tout de la fermeture de Léopold Bellan ; il s'agit tout simplement de mettre Léopold Bellan sur des soins de suite et de réadaptation, et de faire en sorte, par exemple, qu'il n'y ait plus les urgences.

Je pense que c'est une décision qui a été prise au regard de la sécurité et de la qualité des soins, et je ne comprends pas qu'on puisse avoir un autre point de vue. Là-dessus, évidemment, on peut avoir un débat sans aucun problème devant la population ; personnellement, je crois que lorsqu'on est dans le 14e arrondissement et qu'on a l'offre hospitalière dans le 14e arrondissement, il n'est pas raisonnable de continuer à proposer à la population des soins qui ne sont pas de la qualité à laquelle ils ont droit.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Quelle est la position de l'Exécutif ?

M. Jean-Marie LE GUEN. - Si j'ai bien compris, M. Ian BROSSAT ne souhaite pas intégrer la problématique qui était celle que je proposais, à savoir le renforcement de l'aide apportée au groupement Saint-Joseph - Léopold Bellan ; Saint-Joseph étant évidemment dans le même quartier, et répondant aux problèmes qui étaient posés, pas à lui seul d'ailleurs, parce qu'il y a aussi quelques autres hôpitaux dans le 14e arrondissement.

Je pense que si nous ne pouvons pas nous retrouver sur ce vœu en commun, pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse le voter.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Madame la Présidente.

J'ai écouté les uns et les autres dans ces débats.

Je comprends la position de M. Ian BROSSAT ; je comprends éventuellement qu'on puisse être extrêmement attaché à un service, mais qui n'existe plus, puisque les urgences ont été supprimées - c'est en tout cas ce que j'ai compris de ce débat.

Je comprends tout cela mais je comprends encore plus les arguments qui ont été avancés par M. Jean-Marie LE GUEN et je me dis en conscience qu'entre le maintien d'un service ou plutôt le rétablissement d'un service qui n'existe plus, et la qualité des soins pour les Parisiens, je n'hésite pas une seconde, et comme le demande M. Jean-Marie LE GUEN, je ne voterai pas ce vœu et je demande à mon groupe d'en faire de même.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

N.P.P.V. de la part du groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une campagne municipale d'information sur les dangers de la drogue.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 12 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative au lancement d'une campagne municipale d'information sur les dangers de la drogue.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON. - Merci, Madame la Présidente.

Au moment où le Gouvernement engage un Plan national de lutte contre la drogue et la toxico-dépendance ambitieux et où M. le Préfet de police, également, fait de la lutte contre les stupéfiants à Paris une priorité, nous aurions souhaité que la Ville puisse s'en inspirer au lieu de s'engager dans la création de salles de shoot ou, pour certains même, de préconiser la dépénalisation du cannabis.

Car, selon nous, sortir les jeunes de la drogue, ce n'est certainement pas leur permettre d'en consommer et de se droguer proprement mais de mettre en place une vraie politique globale de prévention, d'information, de prise en charge, de réduction des risques et d'interdiction, tant il faut maintenir l'interdit, donc une combinaison d'approches diverses. C'est donc, selon nous, une fausse bonne idée, sous couvert, certes, et j'en donne acte à M. LE GUEN, d'idée généreuse, car cela entretient les toxicomanes dans leur dépendance alors que l'objectif est bien le sevrage. On reconnaît ainsi le statut d'usager de drogue, cela encourage la consommation et même peut-être plus l'initiation, car les toxicomanes peuvent être rassurés par le personnel médical ou paramédical et prendre plus de risques, avec des doses plus fortes. Cela contribue à maintenir une habitude au lieu de l'arrêter.

Enfin, c'est vraiment l'acceptation tacite pour la société de l'usage de substances illégales, ce qui constitue le signal très nocif que les pouvoirs publics baissent les bras et accompagnent la consommation de drogue au lieu d'essayer de l'empêcher.

Donc, le message de tous les éducateurs, des médecins qui proscrivent l'usage de drogue est troublé, car cela donne un signal d'encouragement, alors qu'on sait très bien qu'il existe d'autres moyens d'atteindre les populations les plus vulnérables parce que c'est de celles-ci, je crois, dont il est question, avec les CAPRUD, les CSAPA, etc., et que ceux-ci sont déployés de façon de plus en plus importante sur tout le territoire.

Voilà la raison de ce vœu, Madame la Présidente, qui demande que la Ville de Paris applique une autre politique en matière de prévention de la toxicomanie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci.

Je crois que ce vœu pratique la confusion, l'amalgame et le procès d'intention s'agissant de la politique municipale. Ce qui a été, pour ne pas englober tout le champ assez confus, encore une fois, de l'intervention de notre collègue M. GOUJON et du vœu qu'il défendait, je ne dirai qu'une seule chose : s'agissant de l'éventualité des problèmes de salles de consommation, nous avons proposé que la Ville de Paris favorise la mise en place d'une étude réalisée par une association indépendante qui a un rôle majeur en matière de santé publique dans notre pays, qui s'appelle "élus, santé publique et territoires", qui regroupe de très nombreuses collectivités locales. Sur le groupe de travail où nous allons travailler sur le problème des salles de consommation, nous avons la participation de plusieurs municipalités, et parmi elles Le Havre et Marseille, qui sont d'accord pour travailler avec nous afin d'étudier l'éventualité des problèmes et les problèmes liés aux salles de consommation.

Ce travail, nous voulons le faire d'une façon pragmatique en toute bonne foi, en écoutant les avis des uns et des autres. Nous ne pensons pas que la toxicomanie doive être l'objet de polémiques. Je pense que ce n'est pas du tout la manière dont on peut s'y prendre. Quand on regarde les chiffres de la consommation dans notre pays, je pense que tout le monde devrait faire preuve d'abord de beaucoup d'humilité parce que, si l'on doit parler du bilan de cette politique, c'est d'abord un lourd bilan d'échec avec ce que cela signifie en matière de santé et de problèmes sociaux qui vont avec.

Donc, humilité, pragmatisme, mais volonté de travailler sans a priori idéologique. Nous ne nous retrouvons donc pas du tout dans le vœu que vous avez présenté qui, d'ailleurs, me semble-t-il, ne correspond pas non plus à la volonté de l'ensemble de l'opposition.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture d'un lieu social et culturel dans les locaux de la caserne "Château Landon".

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencé n° 13 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'ouverture d'un lieu social et culturel dans les locaux de la caserne "Château-Landon".

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Chacun a en tête la situation particulière du 10e arrondissement, avec le nombre de personnes qui vivent actuellement dehors. Cela fait la une régulièrement.

Il existe dans notre secteur une caserne de pompiers qui est vide depuis huit ans. Nous avons accepté qu'elle soit provisoirement installée le long du canal Saint-Martin au "point P CIMA".

Aujourd'hui, nous apprenons une nouvelle fois le report des travaux de la caserne et nous pensons qu'il est possible d'utiliser, pour un accueil de jour pour les exilés, la cour de la caserne et les garages du rez-de-chaussée. Il ne s'agit pas d'investir la totalité du bâtiment qu'il faudrait mettre, autrement, en sécurité.

Par ailleurs, nous manquons particulièrement de lieux pour des festivités ouvertes, du style du "Printemps des rues". On pourrait donc avoir là y compris un lieu de rencontre qui serait intéressant puisque : accueil de jour, distribution des repas au lieu que cela se fasse en plein air et en plein vent, et également des festivités de rencontre avec la population.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, la caserne "Château-Landon" n'est pas entièrement occupée depuis maintenant huit ans, ce qui provoque l'incompréhension, voire la colère des habitants du 10e arrondissement, qui voient d'un côté un immense espace inoccupé et de l'autre des dizaines de personnes, voire des centaines, qui vivent dans la rue, notamment des exilés sans solution d'hébergement.

Face au refus de l'Etat de proposer un hébergement à ces personnes, la Ville de Paris a mis à disposition d'Emmaüs, en urgence et à titre temporaire, des locaux situés dans l'hôpital Saint-Lazare - nous reviendrons dessus puisqu'il y a un projet de délibération au niveau municipal - de manière que les exilés puissent dormir au chaud. Nous avons également, depuis un an, ouvert un kiosque d'information et d'orientation qui est une structure financée uniquement par la Ville de Paris, puisque l'Etat a refusé de financer ce kiosque.

Par rapport aux remarques de M. LHOSTIS, il est vrai qu'il y a un projet de bagagerie. Pour l'instant, il n'y a pas de projet vraiment formalisé, il n'y a pas d'association qui se soit portée candidate pour sa gestion, mais nous sommes vraiment très attentifs dans le 10e arrondissement à un projet de ce type.

Pour ce qui concerne les distributions de repas, il est important de souligner que, dans les centres d'hébergement et notamment ceux temporaires, il y a des petits-déjeuners le matin et des distributions de repas le soir, et que nous avons sur Paris, notamment dans le 10e arrondissement, des projets de restauration sociale assise pendant la journée.

Il est vrai que, dans le vœu présenté, on parle également d'une vie associative et culturelle du 10e arrondissement qui est particulièrement foisonnante, et que ces associations pourraient bénéficier de mise à disposition de lieux.

Il y a une incertitude par rapport au démarrage immédiat des travaux qui devraient être réalisés dans la caserne.

Il me semble très important de demander au Préfet de police qu'il puisse étudier sans délai la faisabilité technique d'implanter temporairement dans ces locaux des activités à caractère et social et culturel, et qu'on puisse avoir des précisions qui soient apportées au démarrage effectif des travaux définitifs de réhabilitation de la caserne.

Dans cette attente, nous votons le vœu présenté par le groupe Communiste.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 10 G).

Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparenté et "Les Verts" relatif à l'expulsion du centre d'hébergement d'urgence Emmaüs-Pyrénées (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 14 G dans le fascicule, déposée par Mme CALANDRA, M. BAUPIN et Mme GIBOUDEAUX, relative à l'expulsion du centre d'hébergement d'urgence Emmaüs-Pyrénées.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, si elle est là. Elle n'est pas là.

Y a-t-il un élu du 20e ?

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour une minute.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci, Madame la Présidente.

Ce vœu a pour objectif d'attirer l'attention sur le local situé 260, rue des Pyrénées, qui appartient à La Poste, qui est mis à disposition de l'association "Emmaüs". La Mairie du 20e et l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement ont adopté ce vœu pour poser la question et soutenir en tout cas l'intervention de la Ville auprès de La Poste sur ses intentions de mettre fin au bail avec "Emmaüs".

Je rappelle que ce local de 800 mètres carrés permet l'accueil d'une cinquantaine de personnes. C'est un local tout à fait important pour le 20e arrondissement.

Nous demandons aussi à l'Etat de ne pas expulser l'association Emmaüs qui exerce ses activités dans ce local.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à Mme TROSTIANSKY pour vous répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Madame la Présidente, mes chers collègues, comme vous le savez, notre Municipalité soutient les associations dans la modernisation des centres d'hébergement en leur permettant, le temps des travaux, de continuer l'hébergement des personnes sans abri sur un autre site.

Cette mise à disposition temporaire permet, en outre, de faire face à des situations d'urgence, comme nous l'avons fait, je viens de le dire, avec Emmaüs pour l'hôpital Saint-Lazare, dans le 10e arrondissement, mais je citerai également 15 rue Bleue, où nous avons demandé à Emmaüs d'apporter une réponse de proximité aux personnes à la rue du 9e arrondissement, dont les Roms.

Bien entendu, nous sommes particulièrement attentifs avec M. Jean-Yves MANO à ce que les associations respectent ces délais de mise à disposition.

Compte tenu de la rareté du foncier à Paris et de l'ampleur des réponses à apporter en matière d'hébergement, de construction de logements sociaux ou encore d'établissements publics, nous entendons tenir nos calendriers pour ne pas retarder le démarrage des projets définitifs dédiés à ces immeubles.

S'agissant du 260, rue des Pyrénées, nous sommes dans le cas d'un bâtiment temporairement mis à disposition d'Emmaüs pour accueillir un public isolé.

L'Etat n'a pas proposé de sites permettant de prolonger le travail social engagé par Emmaüs, alors même que le droit au logement ne permet pas de répondre aux besoins des sans-abri.

La Poste et la Ville de Paris ont engagé un travail de coopération qui a permis de transformer certains bâtiments en logements sociaux. Nous disposons donc d'un bon contact permettant d'ouvrir un travail de concertation avec le bailleur, tout en faisant appel à l'Etat, pour mobiliser le foncier nécessaire, pour honorer son obligation, dictée par la loi D.A.L.O., de non-remise à la rue des personnes ayant une place dans un centre d'hébergement.

C'est pour ces raisons, mes chers collègues, que je vous propose de donner un avis favorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme CALANDRA, M. BAUPIN et Mme GIBOUDEAUX, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2010, V. 11 G).

2010, DDEE 4 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2009-2011 passées avec les Missions Locales Parisiennes pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant total : 2.868.747 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DDEE 4 G relatif à la signature d'un avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2009-2011 passées avec les Missions Locales Parisiennes pour l'attribution d'une subvention de 2.868.747 euros, au titre de l'année 2010.

La parole est d'abord à Mme Sandrine CHARNOZ et ensuite à Mme Emmanuelle BECKER, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, face à la crise qui ne cesse de nous toucher, l'insertion professionnelle des jeunes est une priorité pour la Municipalité.

Comme l'a signalé la communication du Maire au Conseil de Paris d'octobre dernier, tous les leviers sont mobilisés pour accompagner les jeunes par une politique innovante en faveur de l'emploi et de la formation, en essayant de les accompagner jusqu'à leur autonomie. C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrit la mission actuelle en cours sur l'accès à l'emploi pérenne des jeunes.

Les cinq missions locales parisiennes font partie de cette démarche et sont une des chevilles ouvrières de grande valeur de cette insertion professionnelle. Je voudrais, ici, à nouveau souligner l'immense travail fourni quotidiennement par les cinq missions locales de la ville en faveur des jeunes parisiens.

Elles sont aujourd'hui le principal réceptacle des souffrances et des difficultés d'une jeunesse que la crise actuelle accable chaque jour un peu plus. Elles assurent l'information, l'orientation, le suivi professionnel et l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans sortis du milieu scolaire. Elles font l'objet d'un financement assuré actuellement dans des proportions similaires par l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département.

Depuis 2003, le Département de Paris signe avec chacune des cinq missions locales des conventions d'objectifs triennales, afin de définir avec elles des orientations et mieux coordonner leur action.

En septembre 2009, nous avons approuvé de nouvelles conventions pour la période 2009-2011. Ces conventions nous ont permis de renforcer les interventions auprès des jeunes peu qualifiés issus des quartiers politique de la ville, de lutter contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances, d'améliorer le travail en réseau entre les structures qui assurent l'accueil et l'orientation des jeunes les plus en difficulté, notamment les antennes jeunes et les associations de prévention spécialisées.

Le bilan de l'activité des cinq missions locales sur la période conventionnelle présente des résultats très satisfaisants. Pour l'année 2009, les objectifs fixés par les conventions pluriannuelles ont été atteints. Les cinq missions locales ont reçu, en 2009, 11.521 jeunes, l'objectif moyen annuel étant fixé à 9.300.

Pour la même période, les jeunes en suivi sont au nombre de 21.061, l'objectif annuel étant fixé à 18.100.

En ce qui concerne les retours à l'emploi, 6.690 jeunes ont signé un contrat de travail, soit 2.193 en C.D.I. et 4.497 en C.D.D., 885 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et 3.700 jeunes ont eu accès à une formation.

Comme l'Exécutif s'était engagé le mois dernier, suite à un vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche et voté par une large majorité, les moyens des missions locales seront donc renforcés en 2010, une augmentation globale à hauteur de 135.000 euros a été accordée au budget primitif de fonctionnement et viendra donc abonder le budget voté en décembre.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui donne à cet outil de nouvelles ressources pour accompagner les jeunes parisiennes et parisiens vers l'insertion professionnelle et l'autonomie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues.

Nous sommes appelés à voter, par ce projet de délibération, les subventions accordées pour 2010 aux missions locales parisiennes.

L'engagement de notre Municipalité en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes prend un relief particulier dans la période actuelle, marquée par une précarisation accrue de la jeunesse par rapport au travail.

Les indicateurs parisiens dans ce domaine sont dans le rouge, avec une hausse de 30 % du chômage des jeunes entre décembre 2008 et décembre 2009.

Nous le savons, les jeunes sont parmi les premiers touchés en cas de conjoncture économique défavorable. Ils se heurtent à une difficulté réelle d'accès à un premier emploi. Souvent embauchés en contrats courts (intérim, C.D.D., contrats aidés), ils servent trop souvent de "variable d'ajustement" des effectifs d'entreprise, victimes notamment du "dernier arrivé, premier parti".

La politique du Gouvernement aggrave les difficultés d'insertion des jeunes, en particulier en favorisant le dispositif d'heures supplémentaires qui fait obstacle à la création de nouveaux emplois et les annonces concernant le report des départs à la retraite ne constituent pas seulement une régression sociale majeure, c'est aussi une hérésie économique qui menace l'embauche des jeunes.

Les jeunes des quartiers populaires paient au prix fort la politique inégalitaire du Gouvernement, ce qui rend l'action des missions locales d'autant plus précieuse. Le dernier rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles pointe la responsabilité patente du Gouvernement dans l'abandon de ces jeunes. La proportion de jeunes chômeurs dans ces quartiers est deux fois plus importante qu'ailleurs et la qualification ne suffit pas à rétablir l'égalité avec les autres territoires. Que l'on ne vienne pas, du côté de l'U.M.P., nous vanter les vertus du mérite républicain, alors que les jeunes diplômés des quartiers populaires ne retirent aucun bénéfice au niveau professionnel des efforts qu'ils ont produits pour décrocher leurs diplômes.

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé un soutien accru de notre Ville au travail des missions locales. La Municipalité ne sera pas en mesure de pallier le désengagement financier de l'Etat. Néanmoins, nous remercions M. Bruno JULLIARD d'avoir accédé à la demande de notre groupe de revaloriser l'enveloppe des missions locales pour l'année 2010.

Nous voterons bien entendu ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD et ensuite à M. Christian SAUTTER.

M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission. - Très brièvement, Madame la Présidente, parce que l'essentiel a été dit.

Je souhaite m'associer aux louanges qui ont été attribuées au travail réalisé par les cinq missions locales parisiennes, dans un contexte évidemment très difficile qui est celui des conséquences de la crise économique et sociale qui frappe particulièrement les jeunes, avec un taux de chômage très élevé, particulièrement dans les quartiers en difficulté.

Face à un manque de dispositifs de la part de l'Etat, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux, qui permettent une meilleure insertion sociale et l'emploi des jeunes, est nécessaire et les missions locales font - avec les moyens qui leur sont attribués - un travail remarquable, qui mérite encore d'être amélioré et accompagné - on en reparlera dans les mois qui viennent -, mais qui mérite d'être noté.

Ces conventions pluriannuelles sont également l'occasion de reconduire des objectifs qui existaient déjà auparavant, notamment en termes d'accompagnement social, et nous avons souhaité, avec M. Christian SAUTTER, renforcer la dimension d'insertion directe dans l'emploi et donc renforcer les liens avec l'entreprise. Nous avons fixé des objectifs ambitieux et audacieux à l'ensemble des missions locales.

Grâce à une proposition du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, nous augmentons le budget de ces conventions pour l'année 2010 à hauteur de 135.000 euros pour un budget global de 2.868.000 euros.

J'en profite également pour remercier les cinq présidents des missions locales, dont la plupart sont présents aujourd'hui ici même, pour leur investissement.

Nous aurons l'occasion, dans les semaines et mois qui viennent, de discuter de la manière dont la Ville de Paris pourra contribuer à améliorer encore l'efficacité et l'organisation des cinq missions locales parisiennes ô combien nécessaires en ces temps difficiles.

Evidemment, j'appelle à voter pour cette proposition de convention pluriannuelle.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, vice-président, au nom de la 2e Commission. - Pour ajouter aux compliments qui ont été évoqués, je voudrais simplement dire que les missions locales font un travail remarquable aussi bien dans le domaine de l'accompagnement social que de l'accompagnement professionnel.

Et nous allons avoir une bonne occasion de travailler ensemble puisque le 1er avril va se tenir un nouveau forum "Premier emploi diversité", dans la préparation duquel les missions locales joueront un rôle important car nous le savons, Bruno JULLIARD, moi-même et tous les membres de ce conseil, un jeune accompagné pour un tel forum a beaucoup plus de chances de trouver un emploi. Et ces forums fonctionnent relativement bien.

Rendez-vous donc le 1er avril pour un forum tout à fait sérieux.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 4 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, DDEE 4 G).

Je vous en remercie.

2010, SG 1 G - Adhésion du Département de Paris à l'Assemblée des Départements de France et versement de la cotisation 2010. - Montant : 121.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 1 G relatif à l'adhésion du Département de Paris à l'Assemblée des Départements de France et du versement de la cotisation de 121.000 euros pour l'année 2010.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, depuis 2001 notre groupe s'est toujours prononcé en faveur de la cotisation du Département de Paris à l'Assemblée des Départements de France. Mais 2010 est une année toute particulière, qui voit le montant de cette adhésion augmenter encore de 10 % après avoir déjà augmenté de 10 % en 2009.

Près de 20 % d'augmentation en deux ans, la rigueur à Paris n'est pas pour tout le monde. Alors que de nombreuses associations voient leurs subventions baisser, parfois dans des proportions importantes, je pense notamment aux associations de commerçants, pourquoi cette cotisation à l'Assemblée des Départements de France subit-elle une hausse aussi importante ? Le service rendu par l'A.D.F. n'a pas changé, les prestations sont toujours les mêmes. Rien ne justifie donc cette augmentation. Ou plutôt si, une raison purement politique.

Jusqu'à maintenant, l'Assemblée des Départements de France a toujours été un lieu d'échange et de dialogue entre les 102 présidents du Conseil général, élaborant dans le consensus ses positions, parlant d'une seule voix dans le seul intérêt de la défense du Département et dans le respect du pluralisme inscrit dans ses statuts.

Par delà les alternances, un dialogue constructif avec l'État a toujours été maintenu. Aujourd'hui, cette Assemblée est devenue un instrument partisan qui s'oppose de manière outrancière et politicienne à la réforme des collectivités locales. L'utilisation des moyens de l'Assemblée des Départements de France à des fins de pure propagande ne peut être tolérée à un moment où auront lieu les élections régionales. Les récentes publications de cette Assemblée vont toutes dans le même sens : faire croire que le Gouvernement organise la mort des services publics locaux, la suppression des aides aux associations, la fin de la décentralisation, j'en passe et des meilleurs.

28 présidents de Conseils généraux U.M.P. et Nouveau Centre viennent de suspendre leur cotisation à l'Assemblée départementale de France. Dans ces conditions, nous voterons contre cette délibération. Nous appelons l'Assemblée des Départements de France à cesser ces comportements politiques et à retrouver le sens de l'intérêt général.

Oui, mes chers collègues, l'Assemblée des Départements de France doit redevenir la maison commune de tous les Départements.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je peux donner aussi un éclairage puisque je siège au bureau de l'A.D.F., mais avant je donne la parole à M. MANSAT.

M. Pierre MANSAT, au nom de la 8e Commission. - Madame la Présidente, comme vous le souhaitez, tout d'abord, l'augmentation de la cotisation correspond à un engagement du Département de Paris vis-à-vis de l'ensemble des départements créant l'Association des Départements de France puisqu'il était de notoriété publique qu'une contribution était depuis très longtemps sous-évaluée en prenant évidemment en compte un certain nombre de paramètres, puisque la cotisation s'appuie sur le nombre d'habitants, et dans ce dispositif Paris est imposée très fortement et en même temps Paris adhérant un certain nombre d'association, cela lui complique la vie.

Il n'empêche que dans une discussion qu'a menée Mme STIEVENARD avec l'ensemble des collectivités du bureau de l'Association des Départements de France, il a été convenu de redresser un peu la contribution parisienne qui la met encore un peu loin de la norme au regard du nombre d'habitants mais les autres départements ont reconnu la spécificité de Paris dans ce domaine. La deuxième remarque porte sur le caractère politique, voire politicien de votre attaque.

D'abord, l'Association des Départements de France continue à être reconnue par le Gouvernement comme le représentant de l'ensemble des conseils généraux. C'était le cas notamment dans la dernière période à travers la séquence de la grippe, puisque l'Assemblée des Départements de France a été l'interlocuteur du Gouvernement dans ce débat et le vecteur auquel le Gouvernement a demandé de promouvoir la communication sur ces questions.

Et puis l'autre aspect, c'est sans doute une attitude de fébrilité de la part de l'U.M.P. dans ce domaine parce qu'effectivement l'Assemblée des Départements de France pose des questions au-delà des clivages partisans, qui sont extrêmement justifiées du point de vue à la fois de la réforme des collectivités locales et du point de vue de la situation des finances des collectivités locales. Je viens de recevoir une information qui date de ce matin ; le comité des finances locales vient de créer un groupe de travail sur les finances locales des conseils généraux, dans un certain nombre de départements, les dépenses contraintes (A.P.A., R.S.A., P.C.H.), sont en constante augmentation sans que les collectivités ne puissent les maîtriser. "Les conseils généraux ont dû faire face à une concentration d'allocations trop importante créée par les gouvernements". Qui est l'auteur de cette déclaration ? Il s'agit de M. Gilles CARREZ, président de la commission des finances, maire et député U.M.P. du Perreux. " Les Conseils généraux doivent faire face à une situation extrêmement compliquée ". Je vous rapporte une déclaration d'un député U.M.P. rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, président de la commission des finances locales qui reconnaît l'immense difficulté à laquelle ont à faire face les conseils généraux, et c'est ce que vous appelez une attaque politique sans nuance vis-à-vis du Gouvernement.

Il y a une situation des Conseils généraux qui est extrêmement préoccupante, et je n'en rajoute pas. Mme Gisèle STIEVENARD développera sans doute la réforme territoriale qui met à mal les compétences des Conseils généraux en leur retirant la clause de compétence générale, en réorganisant à travers cet être étrange qui va être conseiller, le conseiller territorial, cet élu schizophrène qui ira à l'inverse de l'attente des citoyens et d'un développement des collectivités locales.

Je pense que votre argumentation contre le vote de la cotisation à l'Assemblée des Départements de France est bien provoquée par l'inquiétude devant les élections régionales et ce qui s'annonce extrêmement difficile pour votre majorité.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - J'ai plusieurs demandes de parole.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Sur ces affaires d'association d'élus qui sont fondamentales pour la démocratie tout un travail de réflexion est réalisé, il est normal que tous les problèmes soient abordés.

M. MANSAT faisait allusion au problème des dépenses obligatoires imposées aux Conseils généraux. Il est normal que M. CARREZ dise que l'on réfléchit à cela. C'est le travail des parlementaires, des associations. Dans ce débat sur la réforme des collectivités territoriales, et l'intervention de M. MANSAT le prouve, il y a eu un débat au Sénat, il y a eu un débat à l'Assemblée Nationale. Il y a un vote démocratique et les votes ont eu lieu, c'est la République.

Si chaque fois, on conteste les décisions de l'Assemblée et du Sénat, il n'y a plus de République... C'est important. Le conseiller territorial a été adopté à l'Assemblée et au Sénat... Que vous exprimiez la position contre, une fois le vote passé, continuez... Mais ce n'est pas le rôle des assemblées des collectivités territoriales d'exprimer ces positions.

C'est la raison pour laquelle notre groupe prend toujours la liberté de vote dans beaucoup de choses, mais la majorité de notre groupe soutiendra la position de M. DUBUS sur cette affaire.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Comme d'habitude, M. MANSAT travestit la vérité. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous en sommes à une "Association des Départements de France", qui est le bras armé d'une opposition nationale. Cette A.D.F. passe son temps à coordonner et à organiser une campagne de dénigrement concernant les actions du Gouvernement.

Je trouve scandaleux effectivement le montant de la subvention - nous le trouvons scandaleux - voté aujourd'hui par le Conseil de Paris pour financer l'A.D.F. alors que, dans le même temps, Jérôme DUBUS l'a dit il y a quelques instants, vous diminuez de pratiquement 50 % les aides, par exemple, apportées aux commerçants parisiens.

Puis, il y a autre chose. Quand l'Etat, le Président de la République, le Gouvernement vous proposent de venir autour d'une table pour évoquer, au travers d'assises de la dépense publique, une situation qu'il faut évidemment absolument coordonner et réguler, vous ne venez pas, vous refusez de venir !

Vous savez très bien pourquoi, parce qu'à chaque fois, et on le voit ici au Conseil de Paris en permanence, vous vous défaissez sur le Gouvernement et sur l'Etat de votre gabegie financière.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le résultat des courses - que cela vous plaise ou pas, je vais vous le répéter parce que cela vous fait du bien - c'est une augmentation de 50 % en deux ans de la taxe foncière, c'est une augmentation de 35 % en deux ans de la taxe d'habitation. Cela n'est pas de la faute du Gouvernement mais de la faute de votre inconséquence.

Alors assumez-la et essayer de gérer au mieux la dépense publique à Paris, ce que vous ne faites pas avec ces subventions fournies à l'A.D.F.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Décidément, j'ai l'impression, le sentiment, que plus le temps passe, plus nous avançons dans cette mandature, et plus l'U.M.P. n'est en fait que le reflet et le bras armé du Gouvernement, contre tous les coups qu'ils portent, soit vis-à-vis des collectivités territoriales, soit vis-à-vis de la Ville de Paris.

Nous en avons eu encore un exemple ce matin avec l'aide sociale à l'enfance, où bien évidemment le Gouvernement ne se désengageait pas, alors que même il a été condamné il y a quelques semaines par la plus haute juridiction administrative du pays, à savoir le Conseil d'Etat.

Nous avons eu un autre exemple, il y a un mois quand Mme DOUVIN nous a dit qu'il était tout à fait normal et légitime que l'Etat ne mette pas un euro dans le tramway à Paris. C'est normal qu'il en mette à Marseille, c'est normal qu'il en mette à Strasbourg, mais à Paris, vous n'y pensez pas ! Paris n'est pas prioritaire !

Aujourd'hui, on a exactement le même débat, parce qu'une assemblée démocratique a une position majoritaire, et excusez-moi, Monsieur DUBUS, mais 28 sur 100, cela ne fait pas la majorité. Et j'ai le sentiment véritablement que plus le temps passe et de moins en moins vous êtes démocrates.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

C'est-à-dire que, dans la position que vous avez systématiquement dans ce Conseil de Paris, vous n'êtes plus les défenseurs des Parisiens ! Vous n'êtes plus une force de proposition dans cette Assemblée, vous êtes la courroie de transmission du Gouvernement !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et "Les Verts").

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Comment dire ? On est à quelques semaines des élections régionales, dans cette enceinte on a le droit de tout dire, on n'est pas obligé de dire n'importe quoi. Et en l'occurrence, ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est franchement n'importe quoi : reprocher à l' "Association des Départements de France" de se prononcer sur la réforme des collectivités territoriales, c'est quand même extraordinaire ! Il n'y a que vous, Monsieur LAMOUR, pour faire des reproches pareils ! Il n'y a que vous. C'est tout à fait normal, c'est légitime.

Et d'ailleurs, dans votre propre majorité à l'U.M.P., il y a beaucoup de gens qui aujourd'hui sont en désaccord total avec ce que le Gouvernement est en train d'entreprendre : cette casse des collectivités territoriales, qui est aussi un coup de poignard contre la démocratie et contre ce qui fait notre pays.

Tout cela fait que je soutiens pleinement ce que M. Pierre MANSAT a dit tout à l'heure. Et je pense franchement que vous feriez bien d'y réfléchir à deux fois, la prochaine fois que vous interviendrez sur ce genre de sujet.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Siégeant au bureau de l'A.D.F en tant que représentante du Département de Paris, je confirme tout à fait ce qu'a dit M. Pierre MANSAT, à savoir que nous avons une cotisation plus faible que d'autres départements. Elle était en décalage, et c'est donc simplement un rattrapage qui est opéré à travers la cotisation que nous votons aujourd'hui.

Ensuite, je confirme que l'ensemble des Présidents de Conseils généraux font part de leurs difficultés financières. Il y a environ 25 départements, notamment ruraux, qui ne savent pas aujourd'hui de quelle façon ils pourront boucler leur budget. Par conséquent, si on écoute M. Philippe ADNOT, et bien d'autres élus qui ne sont pas des élus d'opposition, je puis vous assurer qu'il y a une réelle convergence de vues dont je voulais témoigner ici.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2010, SG 1 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Société publique locale d'aménagement "Paris Batignolles Aménagement" (R. 1 G) :

Conseil d'administration :

- Mme Isabelle GACHET ;

- M. Jean-Yves MANO ;

- M. Yves CONTASSOT ;

- M. Jérôme DUBUS.

Assemblées générales :

- Mme Isabelle GACHET, déléguée.

Association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (A.S.P.P.) (R. 2 G) :

Assemblées générales :

- Mme Claude-Annick TISSOT, suppléante, en remplacement de Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2010, R. 1 G à R. 2 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à treize heures).

Votes spécifiques.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DASES 19 G - Signature d'une convention avec la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Batigère Ile-de-France (17e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 103.954 euros.

Mmes Aline ARROUZE, Anne-Constance ONGHENA, MM. Bruno JULLIARD, Claude DARGENT, Mmes Claude-Annick TISSOT, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Danièle POURTAUD, Danielle SIMONNET, M. Didier GUILLOT, Mmes Dominique BERTINOTTI, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, M. François LEBEL, Mmes Frédérique CALANDRA, Frédérique PIGEON, Halima JEMNI, MM. Hamou BOUAKKAZ, Ian BROSSAT, Mme Isabelle GACHET, MM. Jacques BOUTAULT, Jean VUILLERMOZ, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Jacques GIANNESINI, Jean-Marie CAVADA, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Yves MANO, Jérôme DUBUS, Julien BARGETON, Mmes Léa FILOCHE, Liliane CAPELLE, Lynda ASMANI, Lyne COHEN-SOLAL, M. Mao PENINO, Mmes Marie-Chantal BACH, Martine MERIGOT de TREIGNY, Martine NAMY-CAULIER, Michèle BLUMENTHAL, Myriam EL KHOMRI, MM. Pascal CHERKI, Patrick BLOCHE, Patrick KLUGMAN, Mme Pauline VERON, MM. Pierre AURIACOMBE, Rémi FERAUD, Romain LEVY, Mme Virginie DASPET et M. Yves CONTASSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2010, DDEE 4 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2009-2011 passées avec les Missions Locales Parisiennes pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant total : 2.868.747 euros.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2010, DASCO 4 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. - Montant total : 37.704 euros.

2010, DASCO 5 G - Subventions à divers collèges publics parisiens. Montant total : 67.915 euros.

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2010, DASES 11 G - Signature d'une convention avec l'association Delta 7, pour l'habilitation à recevoir des personnes âgées dépendantes, pour le Centre d'Accueil de Jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer Casa Delta (17e).

2010, DASES 13 G - Signature des avenants aux conventions fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de Jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées. - Montant : 1.960.383 euros.

2010, DASES 14 G - Signature d'une convention avec l'association ISATIS (94270 Le Kremlin Bicêtre) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 95.000 euros.

2010, DASES 22 G - Signature d'une convention avec la Fondation Bersabée Petits Frères des Pauvres (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 250.000 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2010, DDEE 6 G - Signature d'une convention avec l'association pour le développement d'une dynamique de l'économie locale (ADDEL) relative à l'attribution d'une aide financière pour la mise en oeuvre du dispositif local d'accompagnement dans le secteur des services à la personne. Montant : 80.700 euros.

Mme Seybah DAGOMA et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2010, DASES 9 G - Signature d'avenant n° 2 à la convention passée avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris par prorogation de la mise à disposition du Département de Paris d'un édifice dénommé "Bâtiment de l'Oratoire" permettant le fonctionnement du Centre d'Accueil d'Urgence Saint-Vincent de Paul de l'ASE.

2010, DASES 10 G - Signature d'une convention avec l'association ANEF Paris 61, rue de la Verrerie (4e) pour le fonctionnement de son service AEMO/AED 5, rue des Beaux Arts (6e).

2010, DASES 19 G - Signature d'une convention avec la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Batigère Ile-de-France (17e), pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 103.954 euros.

2010, DASES 20 G - Signature d'une convention avec 11 associations pour leur action d'animation et de prévention en direction des jeunes. - Montant total : 581.600 euros.

2010, DPA 3 G - Approbation du principe d'acquisition de matériel et d'équipements de cuisine dans le cadre de la réalisation des travaux de restructuration de la cuisine de préparation et de création d'un atelier cuisine pédagogique dans le Centre de Formation Professionnelle "Les Caillouets" à Bénéville sur Mer (14910) et modalités de passation des marchés.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2010, DRH 2 G - Modification de l'allocation prévoyance santé annuelle.

2010, DRH 4 G - Fixation du règlement général des concours pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2e classe du corps des adjoints techniques des collèges du Département de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2010, DF 4 G - DU 6 G - Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement ayant vocation à aménager le quartier Clichy Batignolles (17e) et dénommée Paris Batignolles Aménagement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, Mme Anne HIDALGO, rapporteurs.

2010, DASES 3 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association SAFE, pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de son programme de prévention et de réduction des conduites à risques sur le territoire parisien. - Montant : 106.000 euros.

2010, DFPE 29 G - Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour la fourniture et la livraison de vaccins destinés aux services de santé de la collectivité parisienne, et approbation des modalités de passation des marchés à bons de commande correspondants.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2010, DAJ 1 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2009. Attribution et signature du marché de maîtrise d'oeuvre présenté à la commission d'appel d'offres le 26 janvier 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2010, DFPE 28 G - Approbation des modalités de passation et d'attribution d'un marché de prestations de service relevant de l'article 30 du code des marchés publics et ayant pour objet la formation professionnelle obligatoire et l'initiation aux gestes de secourisme destinées aux assistants maternels du Département de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2010, DDEE 2 G - Signature d'une convention avec l'association ADIL - Boutique de Gestion relative à la Couveuse Paris Sud, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 45.000 euros.

2010, DDEE 5 G - Signature d'une convention avec l'association Face Paris pour l'attribution d'une subvention. Montant : 60.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2010, DASES 5 G - Signature d'une convention avec l'association "Mi-Fugue Mi-Raison", relative à l'animation d'un atelier de redynamisation en direction des allocataires parisiens du revenu de solidarité active (RSA). - Montant : 20.580 euros.

2010, DASES 7 G - Signature d'une convention avec l'association Quadra (10e) relative à la mise en place et à l'animation d'un atelier intitulé "Parcours de revalorisation de soi" en direction des allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA). - Montant : 42.120 euros.

2010, DASES 21 G - Signature d'une convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL), relative à l'animation d'ateliers de soutien et d'accompagnement d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), ayant un projet de création d'activité. - Montant : 45.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2010, DAJ 2 G - Communication de la liste des marchés attribués du 15 novembre 2009 au 15 janvier 2010.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maité ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, M. Sylvain GAREL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. Gilles ALAYRAC, M. Denis BAUPIN, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, M. Pierre CHARON, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, Mme Seybah DAGOMA, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Alain DESTREM, Mme Isabelle GACHET, Mme Fabienne GASNIER, Mme Danièle GIAZZI, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Christine LAGARDE, M. Roger MADEC, M. Philippe MOINE, Mme Frédérique PIGEON, M. François VAUGLIN.

Sommaire

| | | | |
|--|----|--|----|
| Ouverture de la séance. | 2 | 2010, SG 1 G - Adhésion du Département de Paris à l'Assemblée des Départements de France et versement de la cotisation 2010. - Montant : 121.000 euros. | 33 |
| Adoption de comptes rendus. | 2 | Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes. | 35 |
| 2010, DASES 28 G - Approbation du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014. | 2 | Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. | 36 |
| 2010, DVD 56 G - Approbation du principe de création d'une ligne de bus de quartier à Paris (17e et 18e) et du principe d'une délégation de compétence à la Ville de Paris par le STIF pour la mise en oeuvre de ce service. | 20 | Clôture de la séance. | 36 |
| Décès de M. Lionel Assouad. | 22 | Votes spécifiques. | 36 |
| 2010, DFPE 27 G - Approbation des modalités de passation et d'attribution de marchés de prestations de service relevant de l'article 30 du code des marchés publics en 5 lots pour l'exécution de prestations d'interprétariat dans les services sociaux et médico-sociaux du Département de Paris. | 22 | Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. | 36 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la loi pour l'égalité des droits des personnes handicapées. | 23 | Liste des membres présents. | 38 |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation de l'A.P.-H.P. | 23 | | |
| Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'avenir de l'Hôtel Dieu. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien de l'Hôtel Dieu. | 24 | | |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des services de l'hôpital Bichat (18e). | 26 | | |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'avenir de l'hôpital Léopold Bellan (14e). | 27 | | |
| Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au lancement d'une campagne municipale d'information sur les dangers de la drogue. | 29 | | |
| Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'ouverture d'un lieu social et culturel dans les locaux de la caserne "Château Landon". | 30 | | |
| Vœu déposé par les groupes socialiste, radical de gauche et apparenté et "Les Verts" relatif à l'expulsion du centre d'hébergement d'urgence Emmaüs-Pyrénées (20e). | 31 | | |
| 2010, DDEE 4 G - Signature d'un avenant n° 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2009-2011 passées avec les Missions Locales Parisiennes pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2010. Montant total : 2.868.747 euros. | 31 | | |

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*